

# GUIDE D'ACCUEIL



## Acheter

tous métiers de  
bouche et horticoles

## Vendre

toutes filières

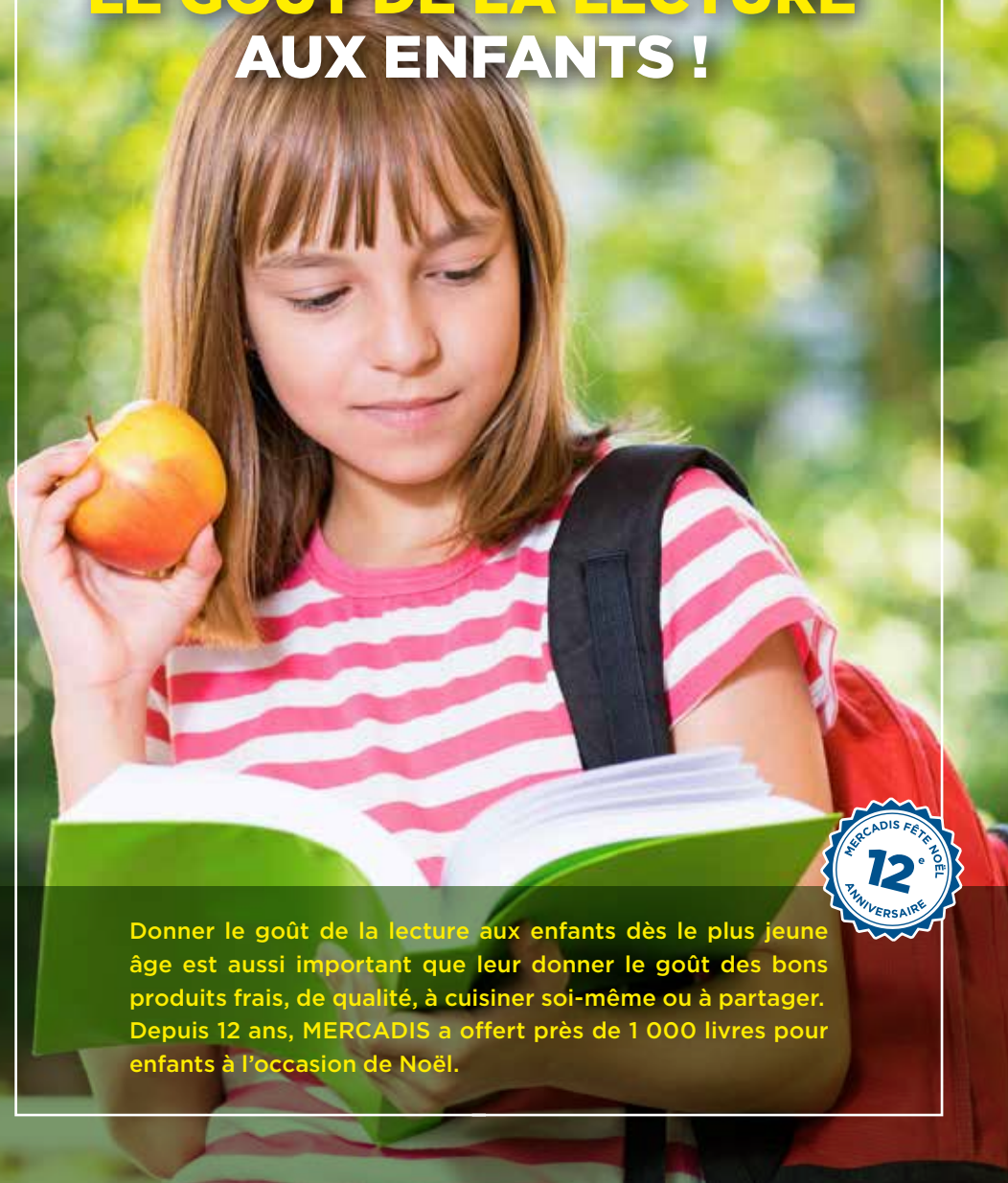
## Relocaliser

production agricole  
et alimentation

[mercadis.net](http://mercadis.net)



# DONNER LE GOÛT DE LA LECTURE AUX ENFANTS !



Donner le goût de la lecture aux enfants dès le plus jeune âge est aussi important que leur donner le goût des bons produits frais, de qualité, à cuisiner soi-même ou à partager. Depuis 12 ans, MERCADIS a offert près de 1 000 livres pour enfants à l'occasion de Noël.



## VISITE GUIDÉE DU MIN

Le MIN de Montpellier est un lieu unique en France pour découvrir la diversité et la fraîcheur de nos produits locaux et les différents modes de distribution et de transformation alimentaires en circuits courts.

# LE MOT DU PRÉSIDENT

## DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



Le MIN constitue un outil exceptionnel au service de la transition écologique, engagé depuis des années en faveur de la promotion des circuits courts et de la souveraineté alimentaire. Au cœur de la crise sanitaire, ce service public a joué un rôle majeur pour maintenir l'activité économique et l'approvisionnement en aliments de qualité, aux côtés des producteurs, distributeurs et restaurateurs.

L'accès à une alimentation de qualité et soutenable fait partie des priorités de la municipalité, notamment avec le soutien aux circuits courts et le renforcement de la part des produits bio et locaux dans la restauration scolaire en 2021. En 2026, 100% des aliments servis dans les cantines en seront issus, plaçant Montpellier parmi les territoires pionniers.

Avec le projet Med Vallée, l'alimentation durable sera un des piliers fondamentaux de l'émergence d'un pôle économique de dimension européenne, associé aux filières de la santé et de l'environnement. Face aux enjeux environnementaux, nous sommes dans l'obligation de changer de paradigme pour construire la ville soutenable de demain. Parmi nos priorités figurent la préservation de la biodiversité et des terres agricoles, gages de souveraineté alimentaire, le cap vers la ville décarbonée, la désimperméabilisation des sols pour lutter contre le changement climatique et les risques naturels, l'objectif à terme de zéro artificialisation nette des sols. Une politique globale qui s'inscrit dans le PLUi, le PCAET et l'ensemble des décisions et qui permettra de conforter la place de l'agriculture durable au sein de notre métropole.

Enfin, l'essor du MIN s'inscrit dans une vision plus large de dynamisation du quartier de la Restanque. L'objectif est d'introduire une mixité urbaine dans une ancienne zone industrielle à fort potentiel, en tirant partie de la proximité du tramway et en apaisant les circulations. La nouvelle feuille de route du MIN confortera sa place comme polarité économique au sein de cet ensemble.

### **Michaël DELAFOSSE**

Maire de la Ville de Montpellier

Président de Montpellier Méditerranée Métropole

# LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

## DU MIN



La feuille de route du MIN est le fruit du travail et de la réflexion menés autour des axes structurants que sont la transition écologique et solidaire et la lutte contre la précarité alimentaire.

Parmi les priorités fixées au MIN : permettre au plus grand nombre d'accéder à une alimentation saine et locale tout en accompagnant les mutations nécessaires en vue de la réduction de l'empreinte carbone et de l'impact climatique de notre activité économique.

Pour y parvenir, le MIN bénéficie d'un écosystème unique pouvant s'appuyer sur un tissu dense de producteurs, transformateurs et distributeurs régionaux, le Parc Scientifique Agropolis International, et le pôle de compétitivité Quali Sud-Ouest, avec le soutien de la Direction de la Politique Alimentaire de la Ville de Montpellier.

Pour bâtir ensemble un modèle efficace, équitable, écologique et résilient.

### **Marie MASSART**

Présidente du MIN

Adjointe au Maire de Montpellier, déléguée à la Politique alimentaire et à l'agriculture urbaine

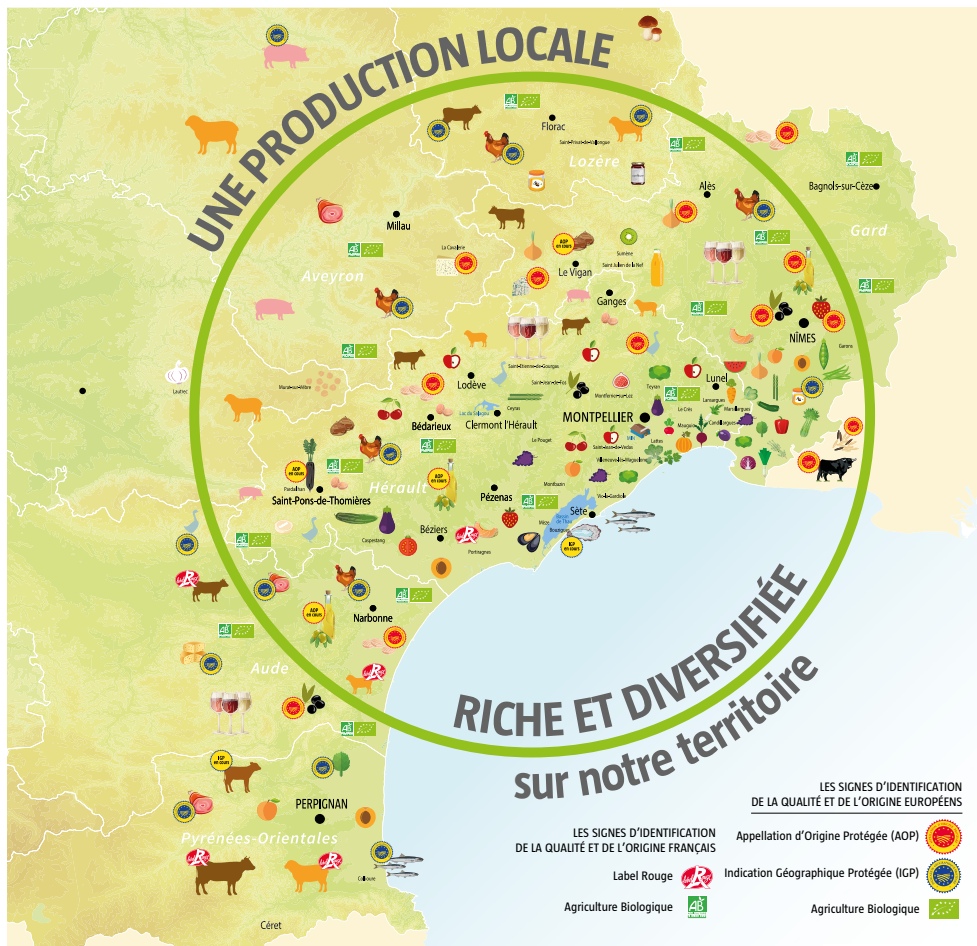
Conseillère Métropolitaine de Montpellier Méditerranée Métropole



# LA MÉTROPOLE DURABLE

## AGROÉCOLOGIE, ALIMENTATION

Avec la préservation et la mise en avant du secteur agricole comme levier de son développement économique, Montpellier Méditerranée Métropole promeut les filières locales de producteurs en circuits de proximité.



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION



# MERCADIS GE

## RECRUTE POUR VOUS LE PROFESSIONNEL QUE VOUS RECHERCHEZ

# 1



### VOUS ÊTES

ARTISAN  
COMMERÇANT  
GROSSISTE  
PRODUCTEUR  
TRANSFORMATEUR

# 2



### ET VOUS RECHERCHEZ

COMMERCIAUX  
PRÉPARATEURS DE COMMANDES  
CHAUFFEURS  
FONCTIONS SUPPORTS



[www.mercadis.net](http://www.mercadis.net)



Montpellier Méditerranée Métropole





## Renault Pro + une gamme des services et un réseau dédiés aux professionnels.

**Votre conseiller commercial Pro + :**  
José Armero  
juanjose.armero@ggpauto.fr



**Des véhicules utilitaires :**  
NOUVEAU KANGOO VAN, NOUVEAU  
EXPRESS VAN, MASTER et TRAFIC



**Des utilitaires aménagés et prêts à  
partir**



**L'atelier Pro + à votre service :**  
révision en 1h, prêt de véhicule  
équivalent, devis en 48h...



**Renault Montpellier**  
700 Rue de l'Industrie,  
34000 Montpellier  
Tel : 04 67 07 87 87



# SOMMAIRE

## MERCADIS EN PRATIQUE

VUE AÉRIENNE DE MERCADIS	8
COORDONNÉES SOMIMON	9
PLAN D'ACCÈS AU MIN	10
CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN	11
PLAN REPÈRE	12
LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE	13

## HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

LISTE DES PRODUCTEURS	15
CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ	18
LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE	22

## GROSSISTES ALIMENTAIRES

FRUITS ET LÉGUMES GROSSISTES	24
FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES	29
VIANDES ET VOLAILLES	32
BEURRE / ŒUF / FROMAGE	35
ALIMENTATION GÉNÉRALE	35
CASH & CARRY	38
NÉGOCIANTS EN VIN	38
FOURNITURES	40

## PÔLE HORTICOLE

FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES	42
PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE	44

## PÔLE DE TRANSFORMATION

ATELIERS	46
----------	----

## SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

RÉFÉRENCES DES ENTREPRISES	52
----------------------------	----

## TRANSPORTEURS

TRANSPORTEURS	54
---------------	----

## ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES	58
--------------------------------	----

## PÔLE RECYCLAGE

ENTREPRISES DE RECYCLAGE	62
--------------------------	----

## AUTRES SERVICES

AUTRES SERVICES	64
-----------------	----

## RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

LES ENTREPRISES DU MIN ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ENVIRONNEMENT	68
--	----

## LE MIN S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS POLLUANTES	70
LUTTE ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE	71

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	72
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON	73
NUMÉROS UTILES	74
ANNONCEURS	77
LISTE DES ENTREPRISES	78

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MIN	80
----------------------------	----

EST MEMBRE DE :



# MERCADIS EN PRATIQUE

## VUE AÉRIENNE DE MERCADIS



## COORDONNÉES SOMIMON

### Standard :

04 67 92 29 60

### Maintenance industrielle et

#### Plan de maîtrise sanitaire :

M. Michel NOHARET

06 32 05 55 92

### Tri sélectif :

M. Laurent RICO

06 85 67 07 07

### Accueil et surveillance :

Guérite

04 67 92 98 96

### Plateforme logistique

**04 67 92 98 97 :**

M. Stéphane ARS

06 85 67 04 63

M. Stéphane DESBOIS

06 32 05 74 32



## PLAN D'ACCÈS AU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL



## CONDITIONS D'ADMISSION AU MIN SITE RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS

MERCADIS, le Marché d'Intérêt National de Montpellier Méditerranée Métropole est réservé aux professionnels.

La carte fournie sur justificatif vous permettra d'accéder aux zones de stationnement dans les meilleures conditions.

Différents supports de communication sont mis à votre disposition par MERCADIS pour diffuser ou recevoir des informations (lettre infos, SMS, annuaires).

## JUSTIFICATIFS

JUSTIFICATIFS / PIÈCES À FOURNIR	ACHETEUR	ASSOCIATION	TRANSPORTEUR	PRODUCTEUR	SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTRUCTION
INSCRIPTION AU RÉGISTRE DU COMMERCE : RELEVÉ K-BIS (<3 MOIS)	•		•		
OU INSCRIPTION AU RÉPERTOIRE DES MÉTIERS (<3 MOIS)	•				
OU AUTORISATION DE VENTE AMBULANTE (<3 MOIS)	•				
RELEVÉ PARCELLAIRE				•	
INSCRIPTION À LA M.S.A.				•	
STATUS		•			•
COMPOSITION DU BUREAU, DÉCLARATION EN PRÉFECTURE		•			
ACTE NOTARIÉ					•
PHOTOCOPIE CARTE D'IDENTITÉ DU DIRIGEANT	•	•		•	•
PHOTOCOPIE CARTE GRISE DU VÉHICULE			•		

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'admission au Marché d'Intérêt National de Montpellier et du règlement intérieur qui régit son fonctionnement.  
Règlement intérieur consultable sur [www.mercadis.net](http://www.mercadis.net)

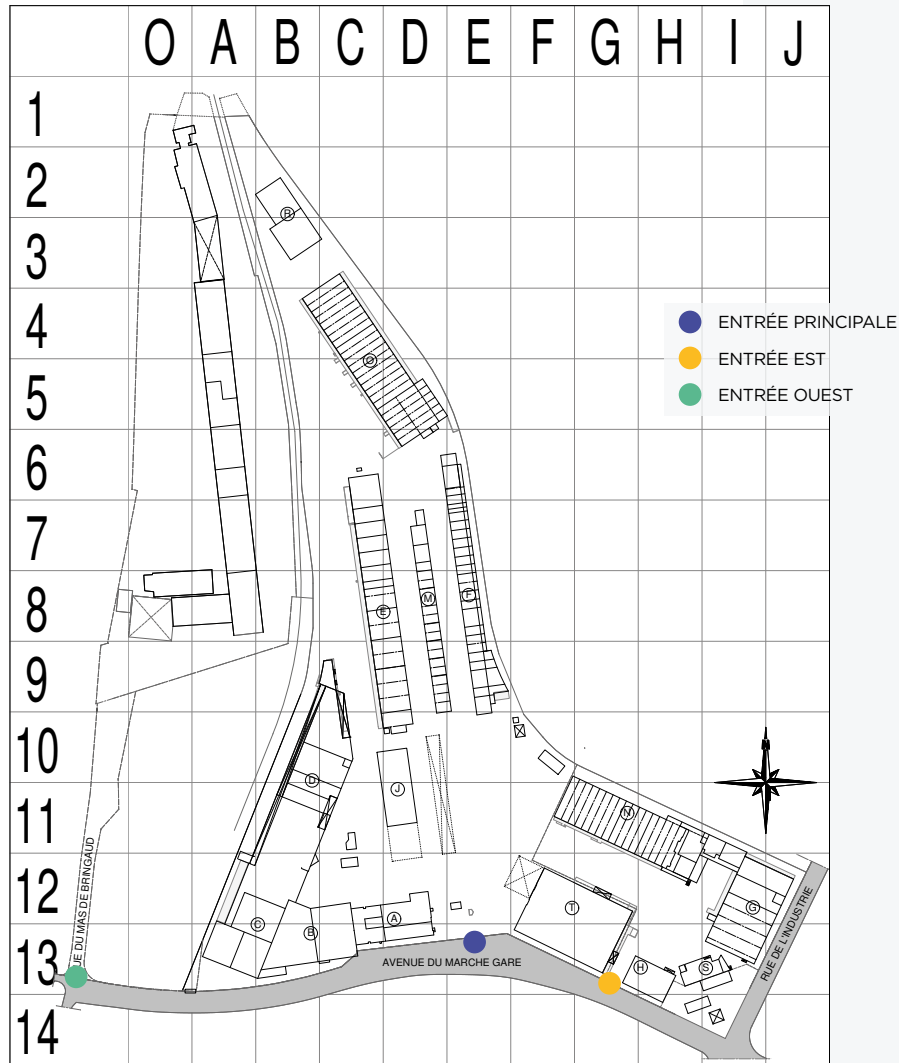
Date

Signature

# MERCADIS EN PRATIQUE

## PLAN REPÈRE

IMPLANTATION DES ENTREPRISES



# MERCADIS EN PRATIQUE

## LOCALISATION DES ENTREPRISES SUR LE PLAN REPÈRE

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

3 PICTOGRAMMES POUR FACILITER LA LECTURE :

- ENLÈVEMENT POSSIBLE DE LA MARCHANDISE À L'ENTREPÔT
- LA LIVRAISON
- ENTREPRISE PRODUCTEUR OU FABRICANT

### HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

HALLE DES PRODUCTEURS D10-D11

### GROSSISTES ALIMENTAIRES FRUITS ET LÉGUMES

APOLIT	D7
ARISTIDE	E8
BARRAL PRIMEURS	D9
CHARLES	E9
EURO FRUITS	D8
F&L SELECT	D8
GRAND FRUIT DISTRIBUTION	C4
PALMERI PRIMEURS	E8
PLO PRIMEURS	D9
PRIMA FRUITS	E9
ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE	D9
VALFRUIT	D9

### FRUITS ET LÉGUMES (SEMI-GROSSISTES)

ENSEMBLE MANGEONS D'ICI	E8
FRESH FOR GOOD	E7
LA MONTELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES	E7
LES JARDIN DE BABYLONE	E7
LES VERGERS DE SAINT-JEAN	C11
MATTEI PRIMEUR	E8
POZPOM	E8

### VIANDES ET VOLAILLES

BIGARD DISTRIBUTION	C4
BRIAULT	H13
BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET	E7
COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD	I13
LE FRIBOUL	D6
LE GOÛT DU BŒUF	C5

### BEURRE / ŒUF / FROMAGE

SUD FROMAGES	D7
--------------	----

### ALIMENTATION GÉNÉRALE

ANSAMBLE	J11
----------	-----

DHM 34	A13
DILAC FRANCE	C13
ECO MARKET	B13
MAVI	B12
SURDIS	E6
RAFAELI	D6
VRAC & COSINAS	I12

### CASH & CARRY

PROMOCASH - WILKASH	F12
---------------------	-----

### NÉGOCIANT EN VINS

VIGNOBLES SUD DOMAINES	D12
LES VIGNOBLES D'OC	D12

### FOURNITURES

BASILE	D4
ENJOLRAS	J12
FIRST DIPAL Groupe FIRSTPLACE	B13

### PÔLE HORTICOLE

DAVIFLOR	C11
LANGUEDOC FLEURS	C11
RENAUD DISTRIBUTION	C11

### PÔLE DE TRANSFORMATION ATELIERS

AGRIVIVA SN	I11
BOC D'OC	I11
BOKANVI	H12
COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD	I13
LE GOÛT DU BŒUF	H13
LABEL D'OCCITANIE	I11
LADY TOFU (TERRACOOA)	H12
LE BON GOÛT	I12
PROVERBIO	H12
YUM & WILD	E7

### TRANSPORTEURS

MAT POWER	C12
MOBILECO	A8
PRIMEVER LOGISTIQUE MEDITERRANEE	A8
STEMA	A8

### AUTRES SERVICES

BRASSERIE DU MARCHÉ GARE	D12
DYNEFF - STATION SERVICE	I14
GUICHET LA POSTE ENTREPRISES	C13
MAPA	C13
MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS)	C12
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34	I12
SOMIMON	C12
TECHNIC REPRO	H13

### PÔLE RECYCLAGE

L'HÉRAULT COLLECTE	B2
HORECA	A8

### ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAILS DE L'HÉRAULT (CGAD)	C12
FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE ET LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT	C12
GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES	C12
MOBILIANS	C12
SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT	C12

### SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

#### DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

EUROFINS	B12
ESCA	B12
INRAE	B12
LABEL D'OCCITANIE	I11
LA COMPAGNIE DES DESSERTS	B12
LES VIGNOBLES D'OC	D12
MAS THÉLÈME	B12
SUD DE FRANCE	B12
SUD VIN BIO	B12



# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



**LUNDI** 15H00 - 16H30  
**MERCREDI** 15H00 - 16H30  
**VENDREDI** 15H00 - 16H30

- RÉSERVÉ AUX PROFESSIONNELS -



Cueillis ce matin,  
disponibles cet  
après-midi !

SERVICES GRATUITS

## CATALOGUE DES PRODUITS LOCAUX

Catalogue mensuel consultable sur [www.mercadis.net](http://www.mercadis.net)

POUR RECEVOIR LE CATALOGUE, NOS ALERTES SMS ET NOTRE NEWSLETTER :  
 CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE [SOMIMON@MERCADIS.NET](mailto:somimon@mercadis.net) OU PAR TÉLÉPHONE AU 04.67.92.29.60



# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

OUVERTURE LES LUNDIS, MERCREDIS ET VENDREDIS DE 15H À 16H30



## Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR ABONNÉ ■ PRODUCTEUR SAISONNIER

PRODUCTEUR	VILLE	KM	PRODUITS BRUTS
ARENAS JOSE (EARL ROUGE)	ELNE	169	ARTICHAUTS, FRAISES, FRAMBOISES, FRUITS ROUGES, HARICOTS VERTS
BIANCHI DIDIER  	JONQUIERES	183	AIL ROSE, ÉCHALOTES
LES BIRMADES	GARONS	60	COURGETTES, HARICOTS VERTS, PETITS POIS, SALADES
BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRI)	GARONS	52	ABRICOTS, KIWIS, NECTARINES, PÊCHES
BOISSIERE STÉPHANE	SUMÈNE	55	CERISES
BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL)	VIC-LA-GARDIOLE	16	SALADES
BOUDET THIERRY	MAUGUIO	13	HARICOTS VERT, MELONS, PÊCHES, POTIMARRONS
BOUSQUET ALAIN	SAINT-ÉTIENNE-DE-GOURGAS	65	OLIVES
BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND)	LA CRESSE	132	HARICOTS, PÊCHES, PRUNES
CERDA ANNIE	MAUGUIO	15	ABRICOTS, FIGUES, FRAISES, PRUNES, TOMATES
CLAVEL SÉBASTIEN	LE POUGET	40	ABRICOTS, COURGES, RAISINS DE TABLE
COMBACAL HERVÉ	SAINT-JEAN-DE-FOS	43	MELONS, POMMES DE TERRE, RAISINS DE TABLE, TOMATES
DAVID BRUNO (GAEC DES PRES)	MONTBAZIN	31	RAISINS DE TABLE
DELACOTE ALEXANDRE (LES SERRES DE CAPESTANG)	CAPESTANG	70	AUBERGINE, CHOUX, CONCOMBRES, FRAISES, MÂCHE, TOMATES
DELMAS MARJORIE ET SEBASTIEN (EARL CROQUEZ DU FRAIS EARL)	TEYRAN	5	AUBERGINES, COURGES, SALADE, TOMATES
DIEZ ERNESTO	MAUGUIO	13	AUBERGINES, COURGES, PASTÈQUES, POIVRONS, TOMATES
DOS SANTOS DOMINGUEZ	MAUGUIO	13	ARTICHAUTS, CAROTTES, CHOUX FLEURS, POIREAUX, POMMES DE TERRE, TOMATES
DUHIL DE BÉNAZÉ BERTRAND (LES VERGERS DE SAINT-JEAN)	SAINT-JEAN-DE-VÉDAS	15	ABRICOTS, CERISES, PÊCHES, POMMES, PRUNES




## Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR ABONNÉ ■ PRODUCTEUR SAISONNIER

PRODUCTEUR	VILLE	KM	PRODUITS BRUTS
GAEC LA COLOMBE	VALERGUES	21	COURGES, COURGETTES, FRAISES, MELONS, POIVRONS
<b>GARAIX LIONEL</b>	MONTMIRAL	240	ABRICOTS, CERISES, NOIX, PRUNES
GINER CATHERINE	MAUGUIO	13	CITRES, COING, HERBES AROMATIQUES
<b>GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET)</b>	SAINT-JUST	133	KIWIS
HAMZAOUI MOHAMMED (LA FERME NZALA)	MONTPELLIER	13	LÉGUMES DIVERS, FIGUES, MELONS
<b>LAKHRISSE ADIL (LES JARDINS DE L'OR)</b>	LUNEL	30	NAVETS, POMMES, POMMES DE TERRE
LEAL JEAN FRANÇOIS	LE CRÈS	15	ASPERGES, MELONS, POIVRONS, SALADES
LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS)	VIC-LA-GARDIOLE	16	AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
LEONES DAVID	VIC-LA-GARDIOLE	16	AUBERGINES, CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
<b>LIRON BRUNO</b>	VENDÉMIAN	35	RAISINS
MALCLES JEAN-CLAUDE	VAUVERT	41	ABRICOT, AUBERGINES, CERISES, COURGETTES, EPINARDS, FIGUES, NAVETS, PASTÈQUES
<b>MARIN CARMEN</b>	VALERGUES	20	HARICOTS VERTS, TOMATES
MARTINEZ ALAIN	MAUGUIO	13	HERBES AROMATIQUES
MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES)	VERGÈZE	39	MELONS, SALADES
MARZO ROBERT	LE CAILAR	35	CHOUX, FRAISES, MELONS
MICHEL ANGÉLIQUE	MAUGUIO	13	MELONS, SALADES
MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES)	LATTES	5	CONCOMBRES, MELONS, SALADES, TOMATES
MOTA VILARES JOSE	LE CRÈS	15	BLETTES, CEBETTES, POMME DE TERRE, RADIS NOIR, SALADES
<b>NOUGARET JULIEN</b>	SAINT-JEAN-DE-FOS	43	RAISINS DE TABLE

## Liste des producteurs

■ PRODUCTEUR ABONNÉ ■ PRODUCTEUR SAISONNIER

PRODUCTEUR	VILLE	KM	PRODUITS BRUTS
PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS)	LE CAILAR	35	AUBERGINES, BLETTES, CHOUX, POIVRONS, SALADES
PIPITO XAVIER 	MAUGUIO	13	ASPERGES, FRAISES, MELONS, TOMATES
RATIER HODEE SANDRINE	MOULÉZAN	37	ASPERGE, MELONS
<b>RAYNARD FRANÇOIS</b>	MAUGUIO	40	ASPERGES
ROCHE THIERRY	MAUGUIO	13	COURGETTES, FRAISES, OLIVES, SALADES
RUIZ MARIA	MAUGUIO	13	CAROTTES, COURGETTES, POMMES DE TERRE
SABAH RAMOUNE SAADIA	MARSILLARGUES	30	AUBERGINES, BLETTES, COURGETTES
SADEGHIAN SHAHRIAR	LÉZIGNAN-LA-CÈBE	60	OIGNON DOUX DES CÉVENNES
SAGNES JEAN-PIERRE	LATTES	5	CEBETTES, NAVETS, OIGNONS
STINGA IONUT (VALPRIM'34)	LANSARGUES	22	COURGETTES, SALADES
TARDIEU JACKY	LATTES	5	COURGETTES, TOMATES
<b>TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDON)</b> 	BROQUIÈS	145	CHATAÏGNE
<b>TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT)</b>	MAUGUIO	13	RAISINS DE TABLE
TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE)	SAINT-JULIEN-DE-LA-NEF	57	CERISE, POMME, OIGNONS DOUX DU VIGAN
<b>VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE)</b>	LES MARTYS	179	POMME DE TERRE À FAIBLE TENEUR EN SUCRE
<b>VICQ MICHEL (DOMAINE L'HORT DEL GAL)</b> 	BÉZIERS	68	CITRES, MÂCHE, MESCLUN, PATATES DOUCES, TOPINAMBOUR












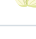


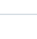
# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

## CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
 ABRICOT												
 AIL												
 ARTICHAUT												
 ASPERGE												
 AUBERGINE												
 BASILIC												
 BETTERAVE												
 BLETTE												
 CARDON												
 CAROTTE												
 CEBETTE												
 CÉLERI												
 CERISE												
 CÈPES												














# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

## CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
 CHATAIGNE												
 CHOU-FLEUR												
 CITRE												
 COING												
 CONCOMBRE												
 COURGE												
 COURGETTE												
 ÉCHALOTTE												
 ÉPINARD												
 FENOUIL												
 FÈVE												
 FIGUE												
 FRAISE												


# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

## CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
 FRISÉE												
 FRUITS ROUGES												
 HARICOT VERT												
 HERBES AROMATES												
 KAKI												
 KIWI												
 MÂCHE												
 MELON												
 MESCLUN												
 NAVET												
 NECTARINE												
 NOIX												
 OIGNON												

# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX

## CALENDRIER DE LA SAISONNALITÉ TRIÉE PAR PRODUIT (SUITE)

PRODUITS	JAN.	FEV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
 PASTÈQUE												
 PÊCHE/NECTARINE												
 PETIT POIS & GOURMAND												
 POIREAU												
 POIVRON												
 POMME												
 POMME DE TERRE												
 PRUNE												
 RADIS												
 RAISIN DE TABLE												
 SALADE												
 SCAROLE												
 TOMATE												
 TOPINAMBOUR												



# HALLE DES PRODUCTEURS LOCAUX



## LISTE DES PRODUITS FINS ET D'ÉPICERIE TRIÉE PAR PRODUITS (SUITE)

NOUVEAU PRODUIT  
OU PRODUCTEUR

PRODUITS BRUTS	DEPT	PRODUCTEUR	
<b>BOCAUX</b> VIANDE, POISSON, FRUITS ET LÉGUMES	34	BOC D'OC	
	34	OLAYA	
	34	LABEL D'OCCITANIE	
<b>CHARCUTERIE</b> PORC	48	NATHALIE ET PIERRE BESSIERE	
<b>CIDRES</b>	34	LA CIDERE	
	34	OLAYA	
<b>CONFITURES</b> COING (GELÉE, PÂTE ET CONFIT), MARRONS...	66	SI BIO	
	34	GINER CATHERINE	
<b>CREMRIZ</b> DESSERT ARTISANAL À BASE DE RIZ FERMENTÉ	34	PROVERBIO	
<b>FARINES &amp; DÉRIVÉS</b>	81	SARL ESCA	
<b>FRUITS ET LÉGUMES LACTOFERMENTÉS</b>	34	BOKANVI	
<b>GRAINES</b>	34	TOOMAI	
<b>HUILES</b>	81	SARL ESCA	
	34	EARL SAUVAGEOL	
<b>JUS DE FRUITS</b>	34	LA CIDEREE	
	66	SI BIO	
	81	SARL ESCA	
<b>NECTARS</b>	66	SI BIO	
<b>ŒUFS</b>	34	LE JARDIN D'HAVILA	
	34	BOUSQUET	
	34	ROCHE THIERRY	
<b>OLIVES &amp; DÉRIVÉS</b> LUCQUES, OLIVIÈRE, HUILES, TAPENADES...	11	L'OULIBO	
	48	NATHALIE ET PIERRE BESSIERE	
<b>PRODUITS LAITIERS</b> LAITS, YAOURTS, FROMAGES	34	YUM & WILD	
<b>SAUCES VÉGÉTALES</b>	34	L'ATELIER DU SIROP	
<b>SIROP</b>	0	LADY TOFU	
<b>VIANDE FRAICHE</b> PORC, VACHE	48	NATHALIE ET PIERRE BESSIERE	
	48	LA MOUNTASSET	
<b>VIANDE FRAÎCHE MATURÉE</b>	34	LE GOÛT DU BŒUF	
<b>VINS</b> ROUGE, ROSÉ, BLANC, APÉROS	34	PN VINS BIO	
	34	LE DOMAINE DE SAINT CLÉMENT	

# GROSSISTES ALIMENTAIRES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES

### APOLIT

D7

281 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 19 35 Fax : 04 67 58 59 44 Portable : 06 81 20 61 97

E-mail : apolitjacques@gmail.com Contact : M. APOLIT (Gérant)

Offre commerciale : Spécialiste pomme de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Produits : Pommes de terre, ail, oignons, échalotes et produits belges

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles

Démarche qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



### ARISTIDE

E8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 44 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 18 58 01

E-mail : m-touret@sfr.fr Contact : Mme CHARLES (Gérante)

Produits : Fruits et légumes et quatrième gamme, corbeilles

Service : Livraison

Clientèle : Restauration collective, restaurants, entreprises, professionnels

Démarche qualité : AOC, BIO, culture raisonnée, ISO 900



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES

### BARRAL PRIMEURS

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 29 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 29 53 Fax : 04 67 92 65 92 Portable : 06 76 95 37 58

E-mail : barralfruits@gmail.com Contact : M. BARRAL (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes biologiques et tous produits alimentaires

Produits : 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> gammes, bio 1<sup>re</sup> gamme

Service : Service complet

Clientèle : Restauration, commerce, toutes clientèles professionnelles



### CHARLES

E9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 21 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 43 94 Fax : 04 67 56 02 23 Portable : 06 15 32 69 24 / 06 20 37 43 25

E-mail : charles.minmontpellier@orange.fr

Contact : M. CANATO (Co-Gérant) / M. DECES (Co-Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes, spécialisé produits de France et régionaux

Produits : Tomate, courgette, aubergine, tomates spéciales (cœur de bœuf, marmande, crimée) en culture raisonnée, agrumes (citron, orange et clémentine) Poncha, Llusar, Bollo



### EURO FRUIT

D8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 48 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 63 21 06 83 / 07 84 05 27 30

E-mail : euro.fruits34@gmail.com

Contact : M. SAID (Gérant)

Offre commerciale : Fruits et légumes et fruits secs

Produits : Tomate, aubergine, courgette, pomme de terre et fruits secs

Clientèle : Toutes clientèles professionnelles



### F&L SELECT

D8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 24 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 66 61 14 Portable : 06 51 94 45 87

E-mail : flselect34@gmail.com

Contact : M. BENAIZ (Président)

Produits : Tous fruits et légumes, spécialiste fruits à noyaux et agrumes

Services : Livraison aux professionnels

Clientèle : Tous types de commerçants



Fruits & légumes sélectionnés | Fraîcheur garantie

Livraisons tous les jours  
Restaurants, plages privées,  
collectivités...



Tel : 06 80 18 58 01 | Email : m-touret@sfr.fr



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES

### GRAND FRUIT DISTRIBUTION

C4

281 avenue du Marché Gare – Boîte 30 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 65 43 Fax : 04 67 12 83 71

E-mail : grand.fruit.distribution@wanadoo.fr

Contact : M. GINARD (Dirigeant)

Offre commerciale : 1<sup>ère</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> gamme

Produits : Grossiste en fruits et légumes

Services : Livraison

Clientèle : GMS, détaillants, restauration privée et collective

Démarche qualité : ISO 9001



### PALMERI PRIMEURS

E8

281 avenue du marché gare – Boîte 19 – 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 25 69 74 02

E-mail : administration@palmeriprimeurs.fr Site Internet : www.palmeriprimeurs.fr

Contact : M. PALMERI

Offre commerciale : Fruits, légumes et charcuterie espagnole

Service : Livraison

Clientèle : Restaurants, boulangeries, collectivités



### PLO PRIMEURS

D9

281 avenue du Marché Gare – Boîte 4 – 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 13 16 Fax : 04 67 92 55 67 Portable : 06 20 22 08 40

E-mail : plo.primeurs@wanadoo.fr

Contact : M. PLO (Directeur général)

Offre commerciale : Tous fruits et légumes primeurs de France ou d'import, Bio

Produits : Spécialiste banane, ananas (SCB), tomates (Savéol), pommes (Tastet), agrumes (Lulu), légumes anciens et rares, fruits à noyaux, poires, fruits exotiques contre-saison

Service : Préparation de commande, livraison, pré commande de produits rares, entreposage

Clientèle : Primeurs, halles et marchés, GMS, restaurants, épiceries, collectivités

Démarche qualité : Certification Bio, FEL excellence, Charte qualité, collège carreaux, UNCGFL



- Fruits • Légumes • Agrumes •
- Préparation de commandes - Entreposage – Livraisons – Service Restauration
- www.plo-primeurs.fr • plo.primeurs@wanadoo.fr • Face book : Plô Primeurs
- TEL : 04.67.92.13.16 • FAX : 04.67.92.55.67 •
- 281 Avenue du Marché Gare 34 070 Montpellier

# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES

### PRIMA FRUITS

E9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 26 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 29 13 **Fax** : 04 67 58 29 35 **E-mail** : prima.fruits@orange.fr  
**Contact** : M. MORENO (Gérant)  
**Offre commerciale** : Tous fruits et légumes  
**Clientèle** : Toutes clientèles professionnelles



### ASSOCIATION PRODUCTEURS D'OCCITANIE

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 40 - 34070 MONTPELLIER  
**Portable** : 07 82 85 47 83  
**E-mail** : producteurdoccitanie@outlook.fr **Contact** : M. ASTIE  
**Offre commerciale** : Produits locaux de saison  
**Produits** : Filière alimentation locale  
**Services** : Mutualisation de l'offre producteur, commercialisation, livraisons  
**Clientèle** : Restauration collective, commerces, GMS, Alimentation solidaire  
**Démarche qualité** : HVE, ZRP, Bio



### VALFRUIT

D9

281 avenue du Marché Gare - Boîte 9 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 29 86 **Fax** : 04 67 86 72 24 **Portable** : 06 15 10 16 94  
**E-mail** : daniel.valette87@sfr.fr **Contact** : M. VALETTE (Gérant)  
**Offre commerciale** : Fruits et légumes, produits exotiques, français et régionaux  
**Produits** : Fruits de saison, fruits exotiques, pommes, poires, fruits rouges, légumes  
**Services** : Vente au MIN, livraison  
**Clientèle** : Restauration classique et collective, alimentation générale, halles et marchés, primeurs



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

### ENSEMBLE MANGEONS D'ICI

E8

281 avenue du Marché Gare - Boîte 9 - 34070 MONTPELLIER  
**Portable** : 06 80 71 88 63 | 06 87 31 92 61  
**E-mail** : divincmalin@gmail.com **Contact** : M. OLMOS & Mme Rolland  
**Offre commerciale** : Vente BTOB/BTOC  
**Produits** : Produits locaux : Fruits & légumes bio, miel; bière, vin  
**Services** : Livraisons professionnels et particuliers  
**Clientèle** : Restaurateur et particuliers  
**Démarche qualité** : Restaurateur et particuliers



prima-fruits.fr

**Fruits,  
Légumes**  
prima-fruits.fr  
Tél. : 04 67 92 29 13

281 avenue  
du marché gare  
34070 Montpellier



281 avenue du marché gare - 34070 Montpellier - 04 67 92 29 13



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

### FRESH FOR GOOD

E7

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 50 71 74 78

E-mail : sbelli@fresh-for-good.fr

Contact : M. BELLI

Offre Commerciale : Fruits et légumes - BOX

Produits : Box Recyclable

Services : Livraison éthique

Clientèle : B to B - B to C



### MONTPELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES

E7

281 avenue du Marche Gare - Boîte 34 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 25 46 70 23 Standard : 04 67 58 92 06

Contact : M. PINOLI (Gérant)

Produits : Fruits et légumes

Service : Livraison



### LES JARDINS DE BABYLONE

E7

281 avenue du Marche Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 07 81 48 62 22

E-mail : ljb34@hotmail.com

Contact : M. TAHA

Produits : Fruits, légumes, olive et fruits secs

Service : Livraison professionnels

Clientèle : PRO



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FRUITS ET LÉGUMES SEMI-GROSSISTES

### LES VERGERS DE SAINT-JEAN

C11

1 allée Pioch Redon - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS

Portable : 06 24 16 26 00

E-mail : les.vergers.de.saint.jean@gmail.com

Contact : M. BRUTÉ DE RÉMUR (Gérant)

Produits : Fruits et légumes locaux

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : RHD, RHF



### MATTEI PRIMEUR

E8

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER - Boîte 50

Portable : 07 66 64 13 63

E-mail : matteiprimeur@gmail.com

Contact : M. MATTEI

Offre commerciale : Livraison pour professionnel de la restauration et alimentaire

Produits : Fruits et légumes, épicerie

Clientèle : Restaurants, boucherie, boulangerie, traiteur, épicerie.

Démarche qualité : Local, circuit court, crit'air respecté



### POZ POM

E8

19 Rue St-Cléophas - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 62 97 80

E-mail : [contact@pozpom.com](mailto:contact@pozpom.com)

Site internet : [www.pozpom.com](http://www.pozpom.com)

Contact : M. VERNIERE (Gérant)

Offre commerciale : Livraison de fruits en entreprise

Produits : Fruits frais

Services : Livraison de Fruitibox

Clientèle : Entreprises, administrations



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## VIANDES ET VOLAILLES

### BIGARD DISTRIBUTION

C4

281 avenue du Marché Gare - Boîte 15 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 42 92 Fax : 04 67 58 46 31

E-mail : dir.montpellier@bigard-distribution.fr

Contact : M. BOUSSION (Responsable site)

Offre commerciale : Produits frais, produits traiteurs

Produits : Viande hachée, viande carcasse volaille, saucisserie, légumes farcis, produits tripiers, produits pièces, produits Halal

Clientèle : Vente gros / semi-gros, CMS, industriel, boucheries, supérettes



### BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET

E7

143 avenue de Rodez - 12450 La Primaube

Standard : 05 65 69 55 05 Fax : 05 65 69 55 66 Portable : 06 71 57 38 10

Contact : M. BOUSQUET

Email : contact@bousquetviande.fr

Offre commerciale : Viande fraîche locale

Produits : Viande de charcuterie

Services : Livraisons

Clientèle : Restauration commerciale, boucherie, collectivités, supermarchés

Démarche qualité : "Fabriqué en Aveyron"



### BRIAULT

H13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 13 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 74 89 Fax : 04 67 58 98 12

Contact : M. BRIAULT (Gérant) / M. GOUJON (Directeur Général)

Email : sarlbriault@orange.fr

Offre commerciale : Volaille, viande, gibier, porcelet, charcuterie artisanale, plats cuisinés, œufs, champignons

Produits : Dinde, poulet, pintade, canard, canette, lapin, cailles, coquelet, pigeon, charcuterie, chips, pâtes

Services : Livraisons 6h00-12h00 Horaires : 3h00-12h00

Clientèle : Restauration, primeurs, bouchers

Démarche qualité : Label rouge, plein air + Biologique



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## VIANDES ET VOLAILLES

### COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 4 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 Fax : 04 67 92 97 55 Portable : 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Clientèle : Artisans bouchers

### LE FRIBOUL

D6

281 avenue du Marché Gare - Boîte 35 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 91 06 76 Fax : 04 67 91 07 28

E-mail : laurent.friboul@orange.fr

Contact : M. FARRET (Président)

Offre commerciale : Produits carnés, bio

Produits : Volaille, viande, œufs, plats cuisinés, charcuterie

Clientèle : Boucherie, traiteurs, restaurants, collectivités, grossistes, GMS

Démarche qualité : Formation HACCP du personnel





# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## VIANDES ET VOLAILLES



### LE GOÛT DU BŒUF

C5

371 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

**Standard** : 04 99 63 42 56 **Fax** : 09 72 38 15 58 **Portable** : 06 77 80 99 79

**E-mail** : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr, contact@legoutduboeuf.fr,

remy.dubernet@legoutduboeuf.fr, contact@legoutduboeuf.fr

**Contact** : M. DUBERNET (Gérant)

**Offre commerciale** : Viande sous vide haute qualité

**Produits** : Viande en Gros semi gros et détails. Aubrac, Salers, Angus, Blonde de Galice, Noire de Baltique, Prince du sud, Porc, Agneau et veau. Viandes sélectionnées et maturées sur place.

**Clientèle** : Restauration, traiteurs, particuliers

**Démarche qualité** : Formation HACCP du personnel



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## BEURRE / ŒUF / FROMAGE

### SUD FROMAGES

D7

281 avenue du Marché Gare - Boîte 45 - 34070 MONTPELLIER

**Portable** : 06 47 41 97 43 / 06 87 83 82 92

**E-mail** : commercial@sudfromages.fr

**Contact** : M. GLEYZE / M. BECAMEL (Co-gérants)

**Offre commerciale** : Distributeur de fromages et produits laitiers sur tout le Sud de France

**Produits** : Fromages régionaux, français, européens et des États-Unis, fermiers, IGP, AOP, Bio

**Services** : Enlèvement sur place et livraison

**Clientèle** : Crémiers, fromagers, boucher-charcutier, épicerie fine, alimentation, primeurs

**Démarche qualité** : Fermiers, IGP, AOP, Bio



## ALIMENTATION GÉNÉRALE

### ANSAMBLE

J11

371 avenue du Marché Gare - Boîte 10 - 34070 MONTPELLIER

**Standard** : 04 99 06 04 69 **Portable** : 06 48 90 54 43

**E-mail** : louisa.ouasti@ansamble.fr

**Contact** : MME. OUASTI (Directrice)

**Offre commerciale** : Offre multiservices à destination de la restauration collective

**Services** : Livraison

**Clientèle** : Collectivités, restauration scolaire, petite enfance, seniors, entreprises



### DHM 34 - SALAMARKET

A13

187 Bis avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

**Tel** : 09 81 88 40 97

**E-mail** : direction@salamarket.fr

**Contact** : M. OUAHABI (Directeur)

**Offre commerciale** : Tous produits restauration, spécialiste produits Halal

**Services** : Livraison



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## ALIMENTATION GÉNÉRALE

### DILAC FRANCE

C13

281 avenue du Marché Gare - Boîte 41 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 49 74 88 83

E-mail : mario.alberti@gmail.com

Contact : M. ALBERTI (Gérant)

Offre commerciale : Produits italiens

Services : Enlèvement sur place et livraison

Clientèle : Restaurant, épicerie fine, pizzeria, fromagerie



### ECO MARKET

B13

11, rue Bonnier de la Mosson - Parc Lou Recantou - 34990 JUVIGNAC

Standard : 04 99 74 08 10 Portable : 07 69 41 44 58

E-mail : familymarket34@gmail.com

Contact : M. OSAD (Gérant)

Produits : Boissons, viandes fraîches et surgelées, fromage, sauces, crème

Services : Livraison, vente de produits en gros ou au détail

Clientèle : Professionnels



### MAVI

B12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 28 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 28 48 04 80

E-mail : montpellier@mavidistribution.com

Contact : M. YUCETEPE (Président)

Offre commerciale : Livraison de produits alimentaires Halal, d'emballages et de matériel pour la restauration rapide dans le sud de la France

Produits : Broches Kebab, frites, sauces, viandes, pains, emballages et fournitures pour restauration

Services : Livraison

Clientèle : Snacks, restaurants



### SURDIS

E6

281 avenue du Marché Gare - Boîte 23 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 72 08 Fax : 04 67 92 72 08

E-mail : surdismpl@9business.fr

Contact : M. LAM SECK (Commercial)

Offre commerciale : Produits de la mer surgelés

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast-foods asiatiques

# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## ALIMENTATION GÉNÉRALE

### REFAELI FRUITS SECS

D6

281 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 09 52 20 25 76 Fax : 06 17 32 08 26

E-mail : compta.refaeli@gmail.com

Contact : M. ALLOUCHE

Offre commerciale : Fruits secs, olives et condiments, tartinables

Produits : Crustacés, crevettes sans tête, cuisses de grenouilles, filets de poulet/canard, nems

Clientèle : Restaurants et fast-foods asiatiques



### VRAC & COCINAS

I12

371 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 23 02 31 68

E-mail : 06 23 02 31 68

Contact : M. LEVALLOIS (Coordinateur)

Offre commerciale : Groupement d'achats citoyens

Produits : Epicerie produits secs, produits d'hygiène et d'entretien, cosmétiques

Service : Les groupements d'achats permettent aux habitants de s'approvisionner régulièrement en produits de qualité à prix coûtants, tout en vivant une expérience collective enrichissante et source de nouvelles compréhensions sur les enjeux alimentaires (santé, environnement, pouvoir d'agir ...)

Clientèle : Le catalogue de produits et construit avec eux, à partir de leurs besoins et aspirations. Les groupements d'achats s'adressent aux foyers à petits budgets et dans une moindre proportions aux habitants des quartiers limitrophes

# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## CASH & CARRY

### PROMOCASH - WILKASH

F12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 3 - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 04 67 06 00 20 Fax : 04 67 06 00 29  
E-mail : willam\_courriet\_bossan@carrefour.com  
Contact : M. COURRIET BOSSAN (Gérant)



## NÉGOCIANTS EN VIN

### VIGNOBLES SUD DOMAINES

D12

281 Avenue du Marché Gare - Boîte 7 - 34070 MONTPELLIER  
Portable : 06 08 18 95 92 E-mail : vsdomaines@gmail.com  
Contact : M. GELATS Jean Claude  
Produits : Vins du Languedoc-Roussillon  
Services : Grossiste et partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon  
Clientèle : GMS, grossistes  
Démarche qualité : Bio et dynamique



### VIGNOBLES D'OC

D12

281 Avenue du Marché Gare - Boîte 7 - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 06 10 87 22 71 Fax : 04 67 69 09 78 E-mail : lesvignoblesdoc@gmail.com  
Contact : Mlle SAADA Rachel (Gérante)  
Offre commerciale : Foires aux vins et catalogue saisonniers  
Produits : Vins du Languedoc-Roussillon  
Services : Implantation, suivi de commandes, partenaire de la grande distribution pour les vins du Languedoc-Roussillon  
Clientèle : GMS, restauration, export  
Démarche qualité : Opérateur national auprès de la grande distribution



**ENJOLRAS**  
LES PRODUITS DE L'EXCELLENCE

☎ **04 67 06 98 42**  
✉ **contact@enjolas-france.com**  
**www.enjolas-france.com**

BOYAUX  
EPICES  
EMBALLAGES  
PAPIER PERSONNALISE  
MATERIELS POUR METIERS DE BOUCHE  
REALISATION DE BOUTIQUES SUR MESURE

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF  
**LPF**  
LES PRODUITS FRANÇAIS



# GROSSISTES ALIMENTAIRES

## FOURNITURES

### BASILE

D4

281 avenue du Marché Gare - Boîte 14 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 85 55 11 Fax : 04 67 60 49 26 E-mail : sarl.basile@wanadoo.fr

Site internet : [www.basile34.fr](http://www.basile34.fr)

Contact : M. BASILE (Gérant)

Offre commerciale : Vente de matériel, fournitures et emballages

Produits : Matériels de boucherie (poussoir, hachoir, banque réfrigérée...), balances (de contrôle, poids/prix fiscalisées...), emballages (sacs norme LTE, papier, barquettes...), épices (pour bouchers, charcutiers, traiteurs), boyaux (mouton, porc, bœuf...)

Services : SAV matériel, livraison, accueil magasin, vérificateur, réparateur balances

Clientèle : Tous les métiers de bouche



### ENJOLRAS

J12

371 avenue du Marché Gare - M.I.N Espace 75 - Boîte 8 - C.S. 30003 - 34074 MONTPELLIER CEDEX 3

Standard : 04 67 06 98 42 Fax : 04 67 58 84 97 E-mail : [contact@enjolas-france.com](mailto:contact@enjolas-france.com)

Site internet : [www.enjolas-france.com](http://www.enjolas-france.com)

Contact : M. ENJOLRAS (Président)

Offre commerciale : Fournitures, matériel pour métiers de bouche

Produits : Boyaux naturels, Concessionnaire Exclusif d'Assaisonnements « Les Produits Français », emballages alimentaires, Fours SelfCooking Center Senses et VarioCooking Center Multifunction RATIONAL, vitrines réfrigérées, chambre froide, scie à or, hachoirs, poussoirs, mélangeurs et Réalisation de vos boutiques clés en main

Services : Accueil dans notre Showroom, Conseil, livraison, installation, SAV, centre de DEMOS RATIONAL

Clientèle : Bouchers, charcutiers, traiteurs, restaurateurs, alimentations divers, poissonneries...



### FIRST DIPAL

B13

133 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 58 34 00 Fax : 04 67 58 50 37

E-mail : [commercial34.first-dipal@orange.fr](mailto:commercial34.first-dipal@orange.fr)

Site internet : [www.firplast.com](http://www.firplast.com)

Contact : M. FERNANDEZ (Chef d'Agence)

Offre commerciale : Emballages alimentaires, vaisselle à usage court et réutilisable, concepts alimentaires innovants

Produits : Emballages alimentaires, vaisselle à usage court, vaisselle réutilisable.

Service : Personnalisation d'emballages, recherche & développement - ingénierie, création graphique, e-commerce, mon-gobelet.com, oclick.fr, collect-eat.fr

Clientèle : Restauration commerciale et collective

Démarche qualité : Certifié ISO 9001 Stratégie qualité & ISO 14001 Politique environnementale



# PÔLE HORTICOLE

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



# PÔLE HORTICOLE

## FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES



281, avenue du Marché Gare - BP 45 550 - 34070 MONTPELLIER Cedex 3



### FLEURS ET FOURNITURES

Tél : 06.67.06.88.88  
Fax : 04.67.06.92.99  
daviflor@top-flowers.fr

VOTRE ÉQUIPE  
Jérémy 06.17.13.71.43  
David 06.09.84.48.45  
José 06.23.89.39.30  
Michel 06.23.89.39.32

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	7h à 17h
Mardi	7h à 17h
Mercredi	6h à 17h
Jeudi	6h à 17h
Vendredi	7h à 12h
Samedi	7h à 12h
Dimanche	7h à 10h

PROVENANCES  
& ARRIVAGES

Côte d'Azur	Mardi
Hollande	Dim, Mar et Mer
Italie	Mardi
Espagne	Mercredi
Equateur	Mardi
Kenya	Mardi



### PLANTES ET COMPOSITIONS

Tél : 06.67.58.46.51  
Fax : 04.67.58.46.51  
plantessedusoleil@top-flowers.fr

VOTRE ÉQUIPE  
Nathalie 06.38.90.36.86

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi	7h à 17h
Mardi	7h à 17h
Mercredi	6h à 17h
Jeudi	6h à 12h
Vendredi	7h à 11h

# PÔLE HORTICOLE

## FLEURS, PLANTES, FOURNITURES ET ACCESSOIRES GROSSISTES

### DAVIFLOR

C11

281 avenue du Marché Gare - BP 45 550 - 34070 MONTPELLIER Cedex 3  
**Standard** : 04 67 06 88 88 **Fax** : 04 67 06 92 99 **Portable** : 06 09 84 48 45  
**E-mail** : daviflor@top-flowers.fr  
**Contact** : M. MELIN (Président)  
**Offre commerciale** : Grossiste en plantes  
**Produits** : Fleurs, plantes, fournitures, accessoires pour fleuristes  
**Clientèle** : Fleuristes



### LANGUEDOC FLEURS

C11

281 avenue du Marché Gare - Boîte 17 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 58 01 33 / 06 20 39 06 80 **Contact** : M. ORTEGA (Gérant)  
**Offre commerciale** : Fleurs, feuillages, plantes  
**Produits** : Toutes fleurs et tous feuillages  
**Clientèle** : Fleuristes, pépinières, marchés, événementiel  
**Démarche qualité** : Fraîcheur, arrivages fréquents



### RENAUD DISTRIBUTION

C11

281 avenue du Marché Gare - Boîte 22 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 58 24 56 **Fax** : 04 67 92 94 34  
**E-mail** : montpellier@renaud-distribution.com  
**Site Internet** : www.renaud-distribution.com  
**Contact** : Mme BUNINO (Responsable du magasin)  
**Offre commerciale** : Fournitures fleuristes et décorations



# PÔLE HORTICOLE



MARCHÉ OUVERT  
TOUS LES JEUDIS  
6H - 9H

## PLAN DU MARCHÉ HORTICOLE HALLE ET AUVENT

KM DISTANCE MIN/  
PRODUCTEUR

PLANTES

FLEURS

### HALLE

159 KM ETS FALGUÈRES 159 KM

159 KM ETS FALGUÈRES

ETS FALGUÈRES 159 KM

15 KM TERRACOOPA (TEIXEIRA)

PRUNIER AXEL 102 KM

GAEC LES FLEURS DU PERAS 16 KM

RUBIO JOSÉ 40 KM

95 KM LES SERRES DES ROSETTES  
ETS ARTHAUD

LES SERRES DES ROSETTES  
ETS ARTHAUD 95 KM

### AUVENT

40 KM RICHAUD 40 KM



# PÔLE DE TRANSFORMATION

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



- 1 GROUPEMENT D'ENTREPRISES**  
SOUS-TRAITANCES CROISÉES,  
AU SERVICE DE LA  
PRODUCTION RÉGIONALE
- 2 FONCIER ÉVOLUTIF**  
BUREAUX, VESTIAIRES,  
LABORATOIRES...
- 3 STOCKAGE ÉVOLUTIF**  
MATIÈRE 1<sup>ÈRE</sup>, EMBALLAGE,  
PRODUITS SEMI-FINIS & FINIS
- 4 SERVICES**  
MAINTENANCE INDUSTRIELLE,  
FROID SOUS ASTREINTE 24/7,  
PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE...
- 5 DISTRIBUTION MULTICANAUX**  
DÉTAILLANTS, GMS, GROSSISTES,  
TRAVAIL À FAÇON,  
RESTAURATION COLLECTIVE

## PÔLE DE TRANSFORMATION

**UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE  
UNE ALIMENTATION Saine ET LOCALE**





# PÔLE DE TRANSFORMATION

## ATELIERS

### AGRIVIVA SN

I11

371 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 80 14 59 98 E-mail : jp.landes@wanadoo.fr

Contact : M. LANDES (Président)

Offre commerciale : Légumerie

Produits : Fruits et légumes, Bio et conventionnels prioritairement de la région

Clientèle : Collectivités, cuisines intégrées et centrales, épicerie, GMS



### BOC D'OC

I11

169 rue Georges Auric - 34000 MONTPELLIER

Portable : 06 95 90 39 57 E-mail : contact@bocdoc.fr

Site internet : www.bocdoc.fr

Contact : Mme. ROCHERIEUX

Offre commerciale : Plats cuisinés locaux, frais, de saison et en bocal

Produits : Produits locaux

Service : Livraison à domicile et sur lieu de travail

Clientèle : Magasins, CHR, Particuliers

Démarche qualité : Méthode HACCP



### BOKANVI (TERRACOOPA)

H12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 46 55 46 45 E-mail : lucie@bokanvi.fr

Contact : Mme. BESSIAS

Offre commerciale : Vente de légumes lactofermentés bios et locaux



### COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD

I13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 4 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 67 92 03 82 Fax : 04 67 92 97 55 Portable : 07 78 67 73 89

E-mail : cobo.34@orange.fr

Contact : M. CALVET (Responsable)

Offre commerciale : Viande régionale

Clientèle : Artisans bouchers, restauration collective

# PÔLE DE TRANSFORMATION

## ATELIERS

### LE GOÛT DU BŒUF

H13

371 avenue du Marché Gare - Boîte 6 - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 99 63 42 56 Portable : 06 77 80 99 79 Fax : 09 72 38 15 58

E-mail : remy.dubernet@legoutduboeuf.fr / contact@legoutduboeuf.fr

Site internet : www.legoutduboeuf.fr

Contact : M. DUBERNET (Gérant)

Offre commerciale : Viande sélectionnée et prestations de découpe

Produits : Viande et circuit court, bœuf, agneau, veau et porc de qualité

Clientèle : Restauration, traiteurs



**AGRIVIVA**

Des fruits et des légumes Fraîchement découpés  
Prêt à consommer, prêt à cuisiner...

SAS AGRIVIVA SN  
371 Avenue du Marché Gare 34070 MONTPELLIER  
Tél : 04 99 65 23 87  
www.agriviva.fr  
agrivivaproduction@orange.fr  
contact@agriviva.fr

# PÔLE DE TRANSFORMATION

## ATELIERS

### LABEL D'OCCITANIE

I11

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 22 21 37 05

E-mail : sylvain.goineau@labeldoc.fr Site internet : www.labeldoc.fr

Contact : M. GOINEAU (Gérant)

Offre commerciale : Prestation de service transformation

Service : Transformation de produits carnés, végétaux, fruits et légumes, produits aquatiques, conserves en bocal (plats cuisinés, conserves, confitures, soupes, pâtes)

Clientèle : Producteurs régionaux, détaillants, distributeurs, négociants

Démarche qualité : Agrément européen / Certification BIO



### LADY TOFU (TERRACOOPA)

H12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 12 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 75 92 89 00 E-mail : tofumaison@gmail.com

Contact : Mme FERRARA (Productrice)

Offre commerciale : Transformation et distribution du tofu artisanal

Produits : Tofu nature, tofu citron-confit-gingembre, tofu 5 épices, tofu de saison ou à la demande, lait de soja

Service : Commercialisation et livraison

Clientèle : Restaurateurs, épicerie et magasins spécialisés bio

Démarche qualité : BIO, permaculture



# PÔLE DE TRANSFORMATION

## ATELIERS

### LE BON GOÛT

I12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 11 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 37 92 90 76

E-mail : lebon gout88@gmail.com

Contact : M. DELL'AMICO

Offre commerciale : Transformation de la farine

Produits : Pâte à pizza fait maison

Clientèle : Pizzeria, épicerie



### PROVERBIO (TERRACOOPA)

H12

371 avenue du Marché Gare - Boîte 12 - 34070 MONTPELLIER

Portable : 06 12 69 71 48

E-mail : elsa.proverbio@gmail.com Site internet : www.terracoopa.net

Contact : Mme. PROVERBIO (Productrice)

Offre commerciale : Crem'riz (dessert à base de riz fermenté)

Produits : Crem'riz nature + 11 aromatisations

Clientèle : Épicerie et magasins spécialisés Bio



# PÔLE DE TRANSFORMATION

## ATELIERS

### YUM & WILD

E7



177 bis Avenue Louis Lumière - 34400 LUNEL

Portable : 07 68 04 49 91

E-mail : [audrey.faure@yumandwild.com](mailto:audrey.faure@yumandwild.com) Site internet : [www.terracoopa.net](http://www.terracoopa.net)

Contact : Mme. FAURE

Offre commerciale : Sauces BIO 100% Végétales et naturelles

Produits : Mayos et Dips végétaux

Clientèle : B to B, magasins bio spécialisés

Démarche qualité : Bio et vegan

# SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS



- 1 AGRÉMENT SANITAIRES**
  - AGRÉMENT FR34.372.02ICE
  - AGRÉMENT EXPORT CHINE
  - FROID SOUS ASTREINTE 24/7
- 2 STOCK AVANCÉ**
  - CHAMBRES COMMUNES
  - TRI TEMPÉRATURE
  - AMBIANT, FROID POSITIF, FROID NÉGATIF
- 3 RÉCEPTION**
  - COLIS ET PALETTES
  - DÉCHARGEMENT / POINTAGE
  - ENREGISTREMENT ET SUIVI (STOCKS, DLC, DDM)
- 4 EXPÉDITION**
  - COLIS ET PALETTES
  - PRÉPARATION DE COMMANDES
- 5 COMMERCIALISATION**
  - EXPO-VENTE BI-MENSUELLE
  - CATALOGUE PRODUITS

## PLATEFORME LOGISTIQUE

**UNE COMPÉTITIVITÉ RENFORCÉE**  
**UNE ALIMENTATION SAINÉ ET LOCALE**





# SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS

## DÉDIÉS AUX ENTREPRISES LOCALES

### RÉFÉRENCES DES ENTREPRISES

#### INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



#### VITICULTURE



#### RECHERCHE



#### SOLIDARITÉ



# TRANSPORTEURS

## MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



# TRANSPORTEURS

## MAT POWER

C12

251 Ter Chemin du Truc de Brun - 34820 ASSAS (siège)

Standard : 0 810 810 140 Fax : 04 67 63 34 99

E-mail : transport@mat-power.fr

Site Internet : www.mat-power.com

Contact : M. TESTAUD (Président)

Offre commerciale : Spécialiste du transport frigorifique, logistique globale (emballage sur mesure et personnalisation, PVL, mécanisation, optimisation emballage)



# TRANSPORTEURS

## MOBILECO

A8

156 Rue du Mas de Bringaud - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 84 25 01 63 Portable : 06 68 35 73 43

E-mail : contact@mobileco.fr

Site internet : www.mobileco.fr

Contact : M. DAUNIS

Produits : Véhicules et cycles électriques

Services : Livraison, réparation, vente, location

Clientèle : Professionnels



**MAT POWER**  
NOTRE IMPLANTATION  
SUR LE  
TERRITOIRE  
NATIONAL

- ↳ TRANSPORT EXPRESS FRIGORIFIQUE
- ↳ TOURNÉES RÉGULIÈRES
- ↳ LOCATIONS VÉHICULES AVEC CHAUFFEUR

N°Azur 0 810 810 140

transport@mat-power.fr  
www.mat-power.fr

**MAT POWER**  
La logistique de l'urgence

**SEVEN implante des stations bioGNV sur l'ensemble du territoire et anime la filière :**

- Subventions à l'achat d'un véhicule GNV pouvant aller jusqu'à 10 000 €\*.
- Essais véhicules en conditions réelles, du VL au PL.

**Un CARBURANT pour un transport durable et compétitif.**

Vous souhaitez des renseignements sur la filière bioGNV ou sur les aides à l'acquisition de véhicules ? Nos équipes sont à votre écoute :

[contact@seven-france.net](mailto:contact@seven-france.net)

\*Pour un véhicule type tracteur PL 44T

**SEVEN**  
L'ÉNERGIE EN MOUVEMENT



## PRIMEVER LOGISTIQUE MÉDITERRANÉE

A8

156 Rue du Mas de Bringaud - 34070 MONTPELLIER

Standard : 04 30 05 30 61 Fax : 04 67 56 24 79 Portable : 06 89 07 60 81

E-mail : antoine.nato@primever.com

Contact : M. NATO (Responsable de site)

Offre commerciale : Transport frigorifique

Clientèle : Grossistes

Services : Ramassage et livraison de marchandises



## STEMA

A8

809 Avenue de Bruxelles -ZI Saint Charles - 66031 PERPIGNAN

Standard : 04 68 56 41 93 Portable : 06 12 22 24 61

E-mail : global@stemagroup.com

Contact : M. BATAILLES

Produits : Livraison de marchandise de type industrielle

Service : Prestation de service de livraison pour le pro et le particulier



# ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE





# ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

## CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAILS DE L'HÉRAULT (CGAD)

C12

281 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 04 67 04 03 83 Portable : 06 07 37 52 37  
E-mail : formation.emploi@cgad34.fr  
Contact : M. BOUÏREL

Offre Commerciale : Organisation de formation en hygiène et technique sur les métiers, organisation de demi-journée d'information pour les créateurs, renseignements des professionnels

## FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE ET LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT

C12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 04 67 04 03 83  
E-mail : formation.emploi@cgad34.fr  
Contact : Mme. GILLI

Offre commerciale : Renseignements des professionnels de la boulangerie et pâtisserie, organisation de formations métiers à l'attention des professionnels  
Clientèle : Artisans boulangers et pâtisseries



## GESS - GROUPEMENT ENTREPRISES SOCIALES ET SOLIDAIRES

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 36 - 34070 MONTPELLIER  
Portable : 06 66 75 21 99 E-mail : gess.groupeement@gmail.com  
Site Internet : www.gessgroupeement.fr  
Contact : M. SPANNEUT (Directeur)

Services : RH : Appui recrutement, accompagnement, conseil en formation, qualité et certifications, recrutement. Spécialiste contrat aidés et insertion



# ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

## MOBILIANS

C12

245 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 04 67 92 19 38 Fax : 04 67 92 15 29  
E-mail : occitanie@mobilians.fr  
Contact : M. BESNARD (Président Départemental)

## SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT

C12

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
Standard : 04 67 04 03 83 Portable : 06 07 37 52 37  
E-mail : sbbc34@cgad34.fr  
Contact : M. BOUÏREL

Offre commerciale : Renseignement des bouchers charcutiers traiteurs et créateurs de boucherie, organisation de formations techniques  
Clientèle : Artisans bouchers charcutiers traiteurs





Conseillers commerciaux entreprises et professionnels

**ADL TOYOTA MONTPELLIER**

505 rue Montels Eglise  
349970 Lattes

JEROME MARTINEZ  
06 25 81 36 17

[entreprise2.toyotamontpellier@groupe-maurin.com](mailto:entreprise2.toyotamontpellier@groupe-maurin.com)

**ADL TOYOTA LE CRES**

450 Rte de Nîmes  
34920 Le Crès

THIERRY LE GOFF  
06 17 07 93 89

[entreprise3.toyotamontpellier@groupe-maurin.com](mailto:entreprise3.toyotamontpellier@groupe-maurin.com)



Une concession du Groupe Maurin



Partenaire principal du Montpellier Handball

# PÔLE RECYCLAGE

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



**L'HÉRAULT COLLECTE**

**B2**

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
Portable : 06 50 48 97 65 E-mail : lheraultcollecte@gmail.com  
Contact : M. NOZAÏQUE  
Produits : Cagettes / Palettes  
Service : Recyclage  
Clientèle : Producteurs

**HORECA SUD**

**A8**

159 rue du Mas de Bringaud- 34070 MONTPELLIER  
Standard : 09 50 78 41 75 Portable : 06 21 67 62 88 E-mail : horeca.sud@gmail.com  
Contact : M. ADJOU  
Offre commerciale : Vente de matériel de cuisine professionnelle  
Produits : Armoire réfrigérée, chambre froide, plan de travail, inox, four à pizza, etc.  
Service : Services de conseils et SAV, livraison  
Clientèle : Professionnels de la restauration, hôtellerie et métiers de bouche



# AUTRES SERVICES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE





## AUTRES SERVICES

### BRASSERIE DU MARCHÉ GARE

D12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 13 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 08 65  
**Contact** : M. MARTIN (Gérant)  
**Offre commerciale** : Cuisine traditionnelle  
**Service** : du lundi au vendredi, uniquement le midi

### DYNEFF - STATION SERVICE

I14

281 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 68 27 70 68 **Fax** : 04 68 27 48 02  
**Contact** : M. POTIRON (Responsable)

### GUICHET LA POSTE ENTREPRISES

C13

207 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 99 63 94 90 **Portable** : 06 59 32 02 21  
**E-mail** : richard.crouhennec@laposte.fr  
**Site Internet** : www.laposte.fr  
**Services** : Du lundi au vendredi : 9h-11h15 / 14h-17h30  
**Contact** : M. CROUHENNEC (Responsable Action commerciale Montpellier)  
**Offre commerciale** : Vente de produits et services courrier, communication commerciale, boîtes postales, collecte et remise courrier, recyclage papiers, logistique urbaine  
**Clientèle** : Entreprises



### MAPA

C13

207 Avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 15 15 15 **Portable** : 06 45 73 57 18  
**E-mail** : montpellier@mapa-assurances.fr  
**Contact** : M. CLUET  
**Offre Commerciale** : 2 mois offerts sur contrat santé et prévoyance et sur multirisque professionnelle  
**Produits** : L'ensemble des produits d'assurances (professionnels et privés)  
**Services** : Travail et étude chez le client  
**Clientèle** : Détaillants, ambulants et grossistes des professions alimentaires ainsi que leurs salariés et familles  
**Démarche Qualité** : Nous rencontrons nos clients tous les ans

## AUTRES SERVICES



**contact@adequations-conseils.fr**  
+33 659 384 418

<https://www.adequations-conseils.fr>

### CONSEIL, FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

- Logistique, Transport et Supply Chain Management
- Optimisation entrepôts
- Optimisation transport
- Pilotage des stocks et des approvisionnements
- Planification des flux

### MERCADIS GE (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS)

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 29 60  
**Clientèle** : Toutes entreprises



### SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34

I12

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 99 74 23 80 **Fax** : 04 99 74 23 81  
**E-mail** : contact@spf34.org  
**Site Internet** : www.spf34.org  
**Contact** : M. ALBERT (Secrétaire Général)  
**Services** : Centrale de collectage - Fédération de l'Hérault

### SOMIMON

C12

281 avenue du Marché Gare - Boîte 1 - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 29 60 **Fax** : 04 67 92 06 13  
**E-mail** : somimon@mercadis.net **Site internet** : www.mercadis.net  
**Offre immobilière évolutive** : Entrepôts, bureaux, chambres froides  
**Services** : Investissement, maintenance industrielle, plan de maîtrise sanitaire, (hôtel logistique avec conciergerie), tri-température, tri sélectif, salles de réunion

### TECHNIC REPRO - REPROGRAPHIE

H13

371 avenue du Marché Gare - 34070 MONTPELLIER  
**Standard** : 04 67 92 41 70 **E-mail** : tcr.repro@wanadoo.fr **Contact** : M. NABET (Gérant)  
**Offre commerciale** : Tous travaux de reprographie  
**Services** : Tirage de plans  
**Clientèle** : Professionnels et institutionnels



## AUTRES SERVICES

À Montpellier, toutes les solutions pour la flexibilité, l'insertion et l'emploi, c'est avec Actual !

Recrutement • Intérim • Nouvelles formes d'emploi

MONTPELLIER - 70, avenue Maurice Planes  
04 99 52 80 59 - actual.montpellier@groupeactual.eu  
www.groupeactual.eu



interim d'insertion



l'agence emploi

Montpellier



Venez découvrir les offres de La Poste Mobile PRO à partir de 8€99\* par mois dans votre espace PRO

### VOTRE ESPACE PRO

Ouvert du lundi au vendredi  
207 avenue du Marché Gare  
À Montpellier  
De 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Votre expert dédié aux professionnels

**Richard CROUHENNEC**  
richard.crouhennec@laposte.fr  
06 59 32 02 21



\* Voir guide tarifaire auprès de votre expert

### DISPOSITIF DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

Cadres et dirigeant(e)s, devenez directeur(trice) d'un établissement social et médico-social

- Formation de 32 jours.
- Découverte d'établissements sociaux et médico-sociaux.
- Certification professionnelle de niveau 1\* "Dirigeant de l'économie médico-sociale", enregistrée au RNCP. \* niveau 7 nomenclature européenne 2019
- Démarrages : juin / déc. 2020.



ESPACE SENTEIN

Rens. : 04 67 63 11 11  
www.reconversionsocial.fr

**HEXAWIN**   
Informatique en temps partagé

## AUTRES SERVICES

**FIRSTSTOP**  
Pneus et entretien de votre auto



**FIRST STOP,**  
VOTRE SPÉCIALISTE PNEUS & ENTRETIEN AUTO

### AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

First Stop s'appuie sur son expertise pour apporter les solutions adaptées à vos besoins. Nos équipes terrain sont formées pour vous proposer des services et des prestations (solution de dépannage...).



### AU SERVICE DE L'ENTRETIEN AUTO

Spécialiste du pneu et de l'entretien courant du véhicule, First Stop vous propose les meilleures marques de pneumatiques, de pièces d'entretien et de réparation véhicule léger.

Pneus - Amortisseurs - Freins - Vidange - Climatisation - Géométrie - Révision

**MONTPELLIER - 685, route de l'Industrie - 04 67 92 00 30**

www.firststop.fr

Métroflot SAS - RCS Lyon 8 957 501 851 au capital de 12 373 092 euros.

**SARL AGENCE.34.SECURITÉ**  
et **SP PROTECTION**



Une équipe de professionnel à votre service

**Gardiennage - Surveillance**  
**Evenementiels - Protection rapprochée**

20 rue des Roses - 34970 LATTES

Tél. 04 67 65 10 58

e-mail : agence34securite@wanadoo.fr

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

MARCHÉ GARE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE



↑ TÉLÉCHARGEZ  
L'INVENTAIRE DU  
MIN POUR DES  
LENDEMAINS  
DURABLES

Les Marchés d'Intérêt National (connus sous l'abréviation MIN) exercent depuis les années 60 des services publics permettant de raccourcir la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la ville, assurer la libre concurrence du commerce pour garantir à la fois un prix juste c'est-à-dire rémunérateur pour le producteurs et raisonnable pour le consommateur.

Soixante ans plus tard, le MIN de Montpellier permet à 220 entreprises (dont 75 producteurs en circuits courts présents sur le carreau) et plusieurs centaines de producteurs (en circuits de proximité via les grossistes, coopératives et artisans transformateurs) de mettre en

## LES ENTREPRISES DU MIN ENGAGENT LEUR RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE POUR L'ENVIRONNEMENT

marché et valoriser fruits, légumes, fromages, produits carnés, fleurs et plantes, contribuant au quotidien à l'attractivité régionale. Ce maillon essentiel de la production, transformation, distribution agricole alimente un bassin d'un million d'habitants sur quatre départements à travers 3 000 acheteurs professionnels (commerçants, artisans, restaurateurs, restaurations collectives...).

Le MIN permet à des producteurs, quelle que soit leur taille, de commercialiser leurs produits et de maintenir ainsi une diversité de formes de production alors que la distribution de masse tend au contraire à favoriser les grosses productions au détriment de la diversité. Le MIN permet à une multiplicité de qualités de produits de trouver preneurs auprès d'une multiplicité d'acheteurs professionnels et constitue un moyen de maintenir une biodiversité cultivée.

Il maintient ainsi un bassin d'emplois productifs et constitue un médiateur de relations entre ville et campagnes pour un développement territorial. C'est fort de ces atouts, de l'impulsion de Montpellier Méditerranée Métropole et d'un terreau de recherche et de formations dynamiques présent à Montpellier que le MIN et les entreprises accueillies décident d'inscrire plus délibérément leurs activités dans les Objectifs de Développement Durable. Cet écosystème assume de contribuer à la transition agro-écologique de l'agriculture, à la transformation des systèmes alimentaires pour les rendre plus justes, équitables et durables. Il assure ainsi sa responsabilité sociétale en tant qu'instrument primordial au service des politiques publiques portées par les collectivités territoriales.

Édité pour son 60<sup>ème</sup> anniversaire, cet inventaire témoigne des actions collectives et individuelles, engagées par des sociétés, certaines implantées depuis la création du MIN en 1962, et poursuit l'ambition de tisser un dialogue, produire de l'échange entre territoires, entre professionnels, entre territoire et professionnels de plus en plus nombreux et mobilisés au service de systèmes alimentaires plus durables.

**Nicolas BRICAS**  
Titulaire de la Chaire Unesco  
ALIMENTATIONS DU MONDE

**Olivier LAURO**  
Directeur Général  
Marché d'Intérêt National  
Montpellier Méditerranée Métropole





# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

OPÉRATEURS DU MARCHÉ		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
M. XAVIER BARRAL	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	UNCGFL
M. DIDIER MARRAGOU	GROSSISTE « VIANDES ET VOLAILLES »	INTERBEV
M. FLORIAN PLO	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	UNCGFL
M. LAURENT RINALDI	GROSSISTE « FILIÈRE HORTICOLE »	
M. MARC SAADA	REPRÉSENTANT « AUTRES USAGERS »	
M. JULIEN VALETTE	GROSSISTE « FRUITS ET LÉGUMES »	

PRODUCTEURS		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
M. EMMANUEL BONNEFOND	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	LÉGUMES DE FRANCE
M. SÉBASTIEN DELMAS	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	JEUNES AGRICULTEURS
M. JÉRÔME FALGUERES	PRODUCTEUR « FLEURS ET PLANTES »	
M. LUC MICHEL	PRODUCTEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	FDSEA

USAGERS DU MARCHÉ		ORGANISATION PROFESSIONNELLE
MME CHARLOTTE CANAL	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	UNFD
M. THIERRY CASE	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	FNSCMF
MME ANGÉLIQUE MALZAC	ACHETEUR « FLEURS ET PLANTES »	SYNDICAT DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT
M. STÉPHANE TOURRET	ACHETEUR « FRUITS ET LÉGUMES »	AD <sup>2</sup> UM

ADMINISTRATION PUBLIQUE		
M. DANIEL HIRSCHY	DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOMIMON

PRÉSIDENTE	
MME MARIE MASSART	VILLE DE MONTPELLIER

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES COLLECTIVITÉS		58% DE PARTS SOCIALES
M. MICHAËL DELAFOSSE	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	
MME JACKIE GALABRUN-BOULBES	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	
M. MICHEL ASLANIAN	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	
M. GUY LAURET	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	
M. ROGER-YANNICK CHARTIER	MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES CENTRAUX		24% DE PARTS SOCIALES
M. ÉRIC LAVOPIERRE	CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES ORGANISMES LOCAUX		18% DE PARTS SOCIALES
M. DAVID DOTELE	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	
M. GUILHEM VIGROUX	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT	
M. PIERRE-MARIE PEZET	CAISSE REGIONALE DU CRÉDIT AGRICOLE	

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## NUMÉROS UTILES

INSTITUTIONS	TÉLÉPHONE	E-MAIL
AGENCE RÉGIONALE DE L'INNOVATION RÉGION OCCITANIE - TRANSFERTS AD/OCC	04 67 85 69 60	info@transferts-lr.org
AGRI SUD OUEST INNOVATION	05 61 32 13 60	contact@agrisudouest.com PAG
ASSOCIATION DES FÉDÉRATIONS EN FRUITS ET LÉGUMES, ÉPICERIE, CRÈMERIE (SIÈGE PARIS) - UNION NATIONALE DES DÉTAILLANTS EN FRUITS ET LÉGUMES / AFFLEC	01 55 43 31 90	contact@unfd.fr
CCI - CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE MONTPELLIER	04 99 51 52 00	accueilclient@herault.cci.fr info@herault.cci.fr
CGAD - CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION EN DÉTAIL DE L'HÉRAULT	04 67 04 03 83	formation-emploi@cgad34.fr
CGF - CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU COMMERCE DE GROS ET INTERNATIONAL	01 44 55 35 00	cgi@cgi.com
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE	04 68 11 79 79	accueil@aude.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HÉRAULT	04 67 20 88 04	contact@herault.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOZÈRE	04 66 65 62 00	accueil@lozere.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES	04 68 35 74 00	accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GARD	04 66 04 50 60	accueil@gard.chambagri.fr
CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE D'OCCITANIE	04 67 20 88 00	accueil@occitanie.chambagri.fr
CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'HÉRAULT	04 67 72 72 00	chambredemetiers@cma-herault.fr
CHAMBRE SYNDICALE DES FLEURISTES DE L'HÉRAULT	04 67 86 80 20	defilenfleur@gmail.com
CHAMBRE SYNDICALE RÉGIONALE DES FLEURISTES	04 67 70 12 30	syndic.fleuriste@wanadoo.fr
COOP DE FRANCE OCCITANIE (FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES)	05 61 75 42 82	contact@frc2a.fr
CTIFL - CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS ET LÉGUMES	04 66 01 10 54	info@ctifl.fr
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DE L'HÉRAULT	04 30 63 06 30	oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION	04 99 74 31 50	ddpp@herault.gouv.fr
DRAAF - DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT	04 67 10 19 78	claire.derame@agriculture.gouv.fr

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## NUMÉROS UTILES

INSTITUTIONS	TÉLÉPHONE	E-MAIL
ESCAIA COEPTIS - ÉCOLE SUPÉRIEURE COOPÉRATION AGRICOLE ET INDUSTRIES ALIMENTAIRES DE MONTPELLIER	04 67 16 65 65	info@escaia.fr
FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE PÂTISSERIE DE L'HÉRAULT ET DE LA RÉGION OCCITANIE	04 67 04 03 83 05 65 22 08 28	formation.emploi@cgad34.fr federation-depart-boulangerie-du-lot@orange.fr
FENS COPA - FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS COMMERCE EN GROS DES PRODUITS AVICOLES	01 46 86 27 08	fenscopa@wanadoo.fr
FFAF - FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ARTISANS FLEURISTES (SIÈGE PARIS)	01 40 40 25 00	ffaf@orange.fr
FMGF - FÉDÉRATION DES MARCHÉS DE GROS DE FRANCE	01 41 80 80 85	contact@marchesdegrosdefrance.com
FNCPLA - FÉDÉRATION NATIONALE DU COMMERCE DES PRODUITS LAITIERS ET AVICOLES	01 46 86 41 64	fncpla@wanadoo.fr
FNPFF - FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE FRUITS	01 53 83 48 75	fnpfruits@fnpfruits.com
FNPHP - FÉDÉRATION NATIONALE DES PRODUCTEURS DE L'HORTICULTURE ET DES PÉPINIÈRES	01 42 38 63 63	fnphp@fnphp.com
GNI-SYNHORCAT OCCITANIE - SYNDICAT NATIONAL DES HÔTELIERS RESTAURATEURS CAFETIERS TRAITEURS	05 67 22 65 19	m.marquet@gni-synhorcat.fr
INAO - INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ DT OCCITANIE	04 67 27 11 85	inao-montpellier@inao.gouv.fr
INRA - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT	04 99 61 22 00	contact@supagro.fr
INTERFEL - INTERPROFESSION DES FRUITS & LÉGUMES FRAIS	01 49 49 15 15	infos@interfel.com
AREA OCCITANIE - ASSOCIATION RÉGIONALE DES ENTREPRISES ALIMENTAIRES	04 67 04 30 80	lria@lria.fr
SUD DE FRANCE DÉVELOPPEMENT	04 99 64 29 29	contact@suddefrance-dvpt.com
SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE L'HÉRAULT	04 67 04 03 83	sbbs34@cgad34.fr
UMIH - UNION DES MÉTIERS DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE DE MONTPELLIER ET CIRCONSCRIPTION DE L'HÉRAULT	04 67 60 95 61	contact@umih34.fr
UNCGFL - UNION NATIONALE DU COMMERCE DE GROS EN FRUITS & LÉGUMES (SIÈGE RUNGIS)	01 45 60 72 72	contact@uncgfl.fr
UPA - UNION PROFESSIONNELLE ARTISANALE DE L'HÉRAULT	04 67 02 17 01	upa34@free.fr





# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## ANNONCEURS

AUTRES SERVICES	PAGE
AGENCE 34	67
ACTUAL - A2I	66
ADÉQUATIONS	65
FIRSTSTOP	67
HEXAWIN	66
LA POSTE	66
MERCADIS GE	5
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	4

FRUITS ET LÉGUMES	
ARISTIDE	24
PLO PRIMEURS	27
PRIMA FRUITS	29

FOURNITURES	
ENJOLRAS	39

PÔLE HORTICOLE	PAGE
DAVIFLOR	42

VIN	
DOMAINE RICARDELLE DE LAUTREC	49

VIANDES ET VOLAILLES	
LE FRIBOUL	33

PÔLE DE TRANSFORMATION	
AGRIVIVA	47
LE GOÛT DU BŒUF	34

TRANSPORTEURS / LOGISTIQUE URBAINE DURABLE	
A.B.V.I IVECO	97
MAT POWER	54
RENAULT PRO +	6
SEVEN	55
URBY	96
TOYOTA	60

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

■ PRODUCTEUR F&L ABONNÉ	■ PÔLE DE RECYCLAGE
■ PRODUCTEUR SAISONNIER	■ SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS
■ GROSSISTE ALIMENTAIRE	■ TRANSPORTEURS
■ PÔLE HORTICOLE	■ AUTRES SERVICES
■ PÔLE DE TRANSFORMATION	■ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

PAGE	
46	■ AGRIVIVA SN
35	■ ANSAMBLE
24	■ APOLIT
15	■ ARENAS JOSÉ
24	■ ARISTIDE
28	■ ASSO PROD OCCITANIE
25	■ BARRAL PRIMEURS
40	■ BASILE
15	■ BIANCHI DIDIER
32	■ BIGARD DISTRIBUTION
46	■ BOC D'OC
15	■ BOIS ALEXIS (EARL LE FRUIT D'HENRY)
15	■ BOISSIERE STÉPHANE
46	■ BOKANVI
15	■ BONNEFOND EMMANUEL (BONNEFOND & FILS EARL)
32	■ BOUCHERIE CHARCUTERIE BOUSQUET
15	■ BOUDET THIERRY
15	■ BOUSQUET ALAIN
15	■ BOUVIALA ALEXANDRE (GAEC DE SAINT SEGOND)
64	■ BRASSERIE DU MARCHÉ GARE
32	■ BRIAULT
15	■ CERDA ANNIE
58	■ CGAD
25	■ CHARLES
15	■ CLAVEL SÉBASTIEN
15	■ COMBACAL HERVÉ
33	■ COOPÉRATIVE DES BOUCHERS DU SUD
15	■ DAVID BRUNO
43	■ DAVIFLOR
15	■ DELACOTE ALEXANDRE
15	■ DELMAS MARJORIE ET SÉBASTIEN
35	■ DHM 34 - SALAMARKET
15	■ DIEZ ERNESTO
36	■ DILAC FRANCE
15	■ DOS SANTOS DOMINGUEZ

PAGE	
15	■ DUHIL DE BÉNAZÉ BERTRAND
64	■ DYNEFF
36	■ ECO MARKET
40	■ ENJOLRAS
29	■ ENSEMBLE MANGEONS D'ICI
25	■ EUROFRUIT
58	■ FÉDÉRATION DE LA BOULANGERIE
25	■ F&L SELECT
40	■ FIRST DIPAL
30	■ FRESH FOR GOOD
16	■ GAEC LA COLOMBE
16	■ GARAIX LIONEL
16	■ GINER CATHERINE
58	■ GESS
26	■ GRAND FRUIT DISTRIBUTION
16	■ GUIGUE CHRISTOPHE (EARL LE BORDELET)
16	■ HAMZAOUI MOHAMMED (LA FERME NZALA)
62	■ HORECA SUD
48	■ LABEL D'OCCITANIE
48	■ LADY TOFU
16	■ LAKHRISSI ADIL (LES JARDINS DE L'OR)
43	■ LANGUEDOC FLEURS
64	■ LA POSTE ENTREPRISES
49	■ LE BON GOÛT
33	■ LE FRIBOUL
34	■ LE GOÛT DU BŒUF
30	■ LES JARDINS DE BABYLONE
15	■ LES BIRMADES
31	■ LES VERGERS DE SAINT JEAN
16	■ LEAL JEAN FRANÇOIS
16	■ LEONES ALEXANDRE (EARL LA COULEUR DES SAISONS)
16	■ LEONES DAVID
62	■ L'HÉRAULT COLLECTE
16	■ LIRON BRUNO
16	■ MALCLES JEAN-CLAUDE
64	■ MAPA

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## LISTE DES ENTREPRISES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

■ PRODUCTEUR F&L ABONNÉ	■ PÔLE DE RECYCLAGE
■ PRODUCTEUR SAISONNIER	■ SERVICES DE DISTRIBUTION MUTUALISÉS
■ GROSSISTE ALIMENTAIRE	■ TRANSPORTEURS
■ PÔLE HORTICOLE	■ AUTRES SERVICES
■ PÔLE DE TRANSFORMATION	■ ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

PAGE	
16	■ MARIN CARMEN
16	■ MARTINEZ ALAIN
16	■ MARTINEZ FERNANDO (EARL MARTINEZ FRÈRES)
16	■ MARZO ROBERT
54	■ MAT POWER
31	■ MATTEI PRIMEURS
36	■ MAVI
65	■ MERCADIS GROUPEMENT D'EMPLOYEURS
16	■ MICHEL ANGÉLIQUE
16	■ MICHEL LUC (GAEC LES SAVEURS DE LATTES)
59	■ MOBILIANS
30	■ MONTPELLIÉRAINE DE FRUITS ET LÉGUMES
16	■ MOTA VILARES JOSE
16	■ NOUGARET JULIEN
17	■ PALAYRET CÉDRIC
26	■ PALMERI PRIMEURS
17	■ PEREZ JUAN (GAEC DES QUATRE CHEMINS)
17	■ PIPITO XAVIER
26	■ PLO PRIMEURS
31	■ POZ POM
28	■ PRIMA FRUITS
56	■ PRIMEVER
38	■ PROMOCASH WILKASH
49	■ PROVERBIO
17	■ RATIER HODEE SANDRINE
17	■ RAYNARD FRANÇOIS
37	■ REFAELI FRUITS SECS
43	■ RENAUD DISTRIBUTION
17	■ ROCHE THIERRY
17	■ RUIZ MARIA
17	■ SABAH RAMOUNE SAADIA
17	■ SADEGHIAN SHAHRIAR
17	■ SAGNES JEAN-PIERRE
17	■ STINGA IONUT
65	■ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS 34

PAGE	
65	■ SOMIMON
56	■ STEMA
35	■ SUD FROMAGES
36	■ SURDIS
59	■ SYNDICAT DES BOUCHERS DE L'HÉRAULT
17	■ TARDIEU JACKY
17	■ TAURIAC PIERRE (GAEC DE PAREDONI)
65	■ TECHNIC REPRO
17	■ TISSOT DENIS (DOMAINE DES TISSOT)
17	■ TRIAL JANIK (GAEC DE LA CASCADE)
28	■ VALFRUIT
17	■ VARENNE ÉRIC (DOMAINE DE LA MARTINOLE)
17	■ VICQ MICHEL
38	■ VIGNOBLES D'OC
38	■ VIGNOBLES SUD DOMAINES
37	■ VRAC & COCINAS
50	■ YUM & WILD

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

### TITRE EXCLUSIF

Le gestionnaire peut autoriser le titulaire d'un emplacement occupé à titre exclusif à y opérer des aménagements personnels conformes à sa destination. Cette autorisation est délivrée par écrit, par le gestionnaire, sans préjuger des autorisations et agréments délivrés par les services compétents en la matière. Cette autorisation doit être obtenue préalablement à tout début de travaux.

Si les aménagements réalisés ne sont pas conformes au descriptif technique du projet agréé, le gestionnaire peut ordonner soit la remise en état des lieux, soit la mise en conformité avec le descriptif technique. Dans les deux cas, les travaux sont effectués sans indemnité et aux frais du contrevenant.

Lorsque l'autorisation d'occupation prendra fin à l'initiative du Concessionnaire ou en cas de révocation par le Concédant, les installations, les modifications, embellissements et améliorations de toute nature effectués par le titulaire du droit d'occupation, ainsi que tout bien devenu immeuble par destination, resteront la propriété du Concédant sans indemnité de sa part, à moins que le Concédant ne préfère l'entier rétablissement des lieux en leur état primitif.

### ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE

Le titulaire d'un emplacement occupé à quelque titre que ce soit ne peut élever de réclamation à raison des travaux effectués sur les ouvrages communs et sur la voirie, ni de la modification ou de l'extension de bâtiments, ni de nouvelles constructions entreprises en raison de l'évolution des activités du marché.

S'il doit souffrir, dans les lieux qu'il occupe, des travaux et aménagements nécessaires au fonctionnement du service, le préjudice éventuellement subi, dûment constaté, peut donner lieu à une diminution de la redevance d'occupation (à proportion du temps pendant lequel il n'aurait pu avoir accès à

son emplacement) ou à indemnisation dans les conditions concernant la réparation des dommages subis du fait de l'exécution de travaux publics, voiries et réseaux divers.

### ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE

Le gestionnaire a le droit de visiter à tout moment les locaux mis à la disposition des usagers à titre exclusif.

Le fait pour le gestionnaire de ne pas exercer son droit de visite ne dispense pas l'occupant de son obligation de maintenir les locaux en bon état d'entretien et de procéder sans délai à tous les travaux nécessaires pour l'exercice normal de sa profession et, le cas échéant, pour sa mise en conformité avec les règlements en vigueur, notamment sur la sécurité des travailleurs, le Code du travail, la sécurité incendie, etc.

### ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE

Le gestionnaire du marché peut, éventuellement après avis du comité technique consultatif, modifier l'emplacement attribué à un usager soit pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, soit pour le bon fonctionnement du service, soit en vue de regrouper des titulaires de droit d'occupation d'emplacements qui désirent concerter leurs activités ou associer leurs entreprises.

Sauf si l'opération est effectuée à sa demande, le titulaire du droit d'occupation peut percevoir du gestionnaire une indemnité correspondant aux frais réels de ce transfert.

### TITRE IV OBLIGATION DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

#### ARTICLE 14 DÉCLARATION D'ACTIVITÉ

Tous les usagers du Marché d'Intérêt National doivent fournir au gestionnaire, à sa de-

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 1 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS.  
— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT 2 PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF.  
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2010- 01- 1577 DU 12 MAI 2010).

— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF DE L'ARTICLE 29 BIS PORTANT SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.  
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2013 - 01- 489 DU 7 MARS 2013).

— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 20 « TRANSIT ».  
— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ARTICLE 24 BIS « L'AGREMENT D'UN SUCCESSEUR ».  
(APPROUVÉS PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2015-01-135 DU 2 FÉVRIER 2015).

— COMPLÉTÉ DE L'AVENANT MODIFICATIF PORTANT SUR « LA LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET LA DESTINATION DES EMBLEMENTS » (ARTICLE 9 BIS).  
(APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2016-I-505 DU 18 MAI 2016).

### TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>74</b>
<b>TITRE I<sup>ER</sup> – DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>74</b>
ARTICLE 1 <sup>ER</sup> : CHAMP D'APPLICATION	
ARTICLE 2 : ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ	
ARTICLE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF	
<b>TITRE II – USAGERS DU MARCHÉ</b> .....	<b>75</b>
ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ	
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ	
<b>TITRE III – EMBLEMENTS</b> .....	<b>76</b>
ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF	
ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMBLEMENTS MIS À DISPOSITION	
ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À TITRE EXCLUSIF	
ARTICLE 11 : TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE GESTIONNAIRE	
ARTICLE 12 : DROIT DE VISITE	
ARTICLE 13 : CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DANS L'INTÉRÊT DU SERVICE	



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

## TITRE IV – OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION.....78

- ARTICLE 14 : DÉCLARATION D'ACTIVITÉ  
 ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ  
 ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS  
 ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

## TITRE V – FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ ..... 80

- ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES » - JOURS ET HORAIRES  
 ARTICLE 18 BIS : MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION  
 ARTICLE 19 : VENTES  
 ARTICLE 20 : TRANSIT

## TITRE VI – ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ ..... 81

- ARTICLE 21 : ACCES AU MARCHÉ  
 ARTICLE 22 : DETERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT  
 ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTERIORATIONS

## TITRE VII – REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT ..... 82

- ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR  
 ARTICLE 24 BIS : AGRÈMENT D'UN SUCCESSEUR  
 ARTICLE 25 : REDEVANCES  
 ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

## TITRE VIII – COTATIONS – CONTRÔLES – STATISTIQUES..... 83

- ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

## TITRE IX – SERVICES ..... 83

- ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS  
 ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRIÉTÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS  
 ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

## TITRE X – DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS..... 85

- ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL  
 ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES  
 ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE  
 ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE  
 ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE  
 ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

## PRÉAMBULE

Ce règlement intérieur est établi sur les bases du document approuvé par l'assemblée générale de la Fédération Française des Marchés d'Intérêt National.

Il répond aux exigences de la nouvelle réglementation des Marchés d'Intérêt National, en particulier :

\_ Les articles L.761-1 et suivants du Code de commerce,

\_ Le décret 2005-1595 du 19 décembre 2005 relatif aux marchés d'intérêt national (NOR: PMEAO420045D),

\_ L'arrêté conjoint des ministres chargés du commerce et de l'agriculture du 13 janvier 2006 (NOR: PMEAO520014A).

Il est entré en vigueur par arrêté préfectoral du 2 mai 2007.

## TITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 1: CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur fixe les modalités de fonctionnement du marché d'intérêt national de Montpellier.

Il s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement.

### ARTICLE 2: ADMINISTRATION ET GESTION DU MARCHÉ

L'organisme chargé de la gestion du Marchés d'Intérêt National de Montpellier est la SO-MIMON. Il est ci-après dénommé « le gestionnaire » ou « le gestionnaire du marché ».

Le gestionnaire du marché a compétence pour faire exécuter le présent règlement. Il peut consulter, sur les questions techniques

intéressant le marché, le comité technique consultatif, qui donne son avis et peut également formuler des suggestions et des vœux.

Le Directeur du Marché dont le rôle est d'organiser le fonctionnement du marché et, en particulier, faire appliquer ce règlement intérieur est le directeur de l'organisme chargé de la gestion du Marché d'Intérêt National.

### ARTICLE 3: COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Un comité technique consultatif est constitué auprès du gestionnaire du Marché pour débattre de toutes questions relatives au fonctionnement du marché.

Il est composé de 13 membres se répartissant comme suit :

CATÉGORIE	REPRÉSENTANTS DE :	MEMBRES TITULAIRES
1	ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	LE PRÉFET OU SON REPRÉSENTANT
2	PRODUCTEURS	3 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES ».
3	OPÉRATEURS DU MARCHÉ	5 GROSSISTES DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LE SECTEUR « PRODUITS CARNÉS », 1 POUR LE SECTEUR « AUTRE ALIMENTAIRE ».
4	USAGERS DU MARCHÉ	4 DONT : 2 POUR LE SECTEUR « FRUITS ET LÉGUMES », 1 POUR LE SECTEUR « FLEURS ET PLANTES », 1 POUR LES AUTRES USAGERS
	TOTAL	13

Le représentant de la première catégorie est désigné par le préfet chargé de la police du marché.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Les membres représentant les catégories 2, 3 et 4 sont nommés pour une période de trois ans par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives des usagers exerçant sur le marché.

En cas de vacance, les remplaçants sont désignés de la même façon pour la durée du mandat restant à courir.

### ARTICLE 4 : FONCTIONNEMENT DU COMITÉ TECHNIQUE CONSULTATIF

Le gestionnaire du marché pourvoit au secrétariat du comité technique consultatif et fixe l'ordre du jour des séances.

Le comité élit son président pour la durée du mandat parmi les représentants des catégories 2, 3 ou 4.

Les membres ont voix délibérative. S'il y a partage de voix, celle du président est prépondérante.

Le comité se réunit de plein droit au moins une fois par an. Il est convoqué à la demande de son président, d'au moins un tiers de ses membres ou encore du directeur du marché.

Le préfet qui exerce les pouvoirs de police ainsi que le directeur du marché ou leurs représentants assistent de plein droit aux séances avec voix consultative. En outre, le gestionnaire et le président du comité peuvent inviter toute personne dont ils jugeraient l'audition nécessaire en raison de son expérience.

Sur leur demande, écrite et motivée, le comité peut décider d'entendre tout usager du marché ou toute personne intéressée par les activités qui s'y déroulent.

Il est dressé procès-verbal des délibérations du comité.

## TITRE II USAGERS DU MARCHÉ

### ARTICLE 5 : USAGERS DU MARCHÉ

Les usagers du Marché d'Intérêt National ou

de ses établissements annexes sont :

1° Les vendeurs professionnels et courtiers ;

2° Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations, qui ne peuvent vendre que leur propre production ;

3° Les acheteurs professionnels ;

4° Toutes entreprises admises par le gestionnaire, notamment les exploitants et utilisateurs des services, aménagements, installations appartenant au marché ou établis dans son enceinte et toutes personnes habilitées concourant au bon fonctionnement des services et entreprises du MIN.

### ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ADMISSION DES USAGERS DU MARCHÉ

Conformément aux dispositions légales, les usagers qui souhaitent opérer sur le marché doivent en faire la demande au gestionnaire.

Tout usager admis par le gestionnaire doit faire la preuve de son immatriculation en France au registre du commerce et des sociétés, au Répertoire des Métiers ou auprès de tout autre organisme professionnel dont il dépendrait, ou d'une inscription équivalente dans un pays étranger garantissant la licéité de leur activité.

Les producteurs, leurs groupements et leurs organisations doivent justifier par tout moyen de leur qualité auprès du gestionnaire du marché.

Dans le cas de la présentation d'un justificatif d'immatriculation dans un pays étranger, le demandeur doit fournir une traduction en français des documents établis dans une langue étrangère.

## TITRE III EMPLACEMENTS

### ARTICLE 7 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE NON EXCLUSIF

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Sont considérés comme occupés à titre non exclusif, les emplacements affectés à une utilisation commune susceptibles d'être utilisés successivement et temporairement par certaines catégories d'usagers, par exemple :

- \_ Halles et salles,
- \_ Surfaces couvertes,
- \_ Carreaux,
- \_ Quais affectés à une utilisation commune,
- \_ Parkings, etc.

Les autorisations à titre non exclusif sont données par le gestionnaire.

L'occupation d'emplacement fixe sur le carreau des producteurs ne peut être inférieure à une durée fixée par le gestionnaire.

### ARTICLE 8 : AUTORISATION D'OCCUPATION À TITRE EXCLUSIF

Les usagers du marché peuvent solliciter du gestionnaire l'attribution, à titre exclusif, d'un emplacement aménagé ou d'un emplacement situé dans une installation aménagée, ou encore d'un terrain.

L'autorisation d'occupation à titre exclusif est conférée par une décision du gestionnaire.

Les parties spécifient les modalités de l'autorisation d'occupation par un contrat. Tout manquement à ses engagements, de la part du titulaire de cette autorisation, est considéré comme une violation des dispositions du présent règlement.

Il est procédé à un état des lieux contradictoire, lors de l'entrée et de la sortie dans les locaux. À défaut d'état des lieux, le titulaire est réputé avoir reçu les locaux en bon état.

### ARTICLE 9 : CONDITIONS D'EXPLOITATION DES EMPLACEMENTS MIS À DISPOSITION

Les usagers autorisés à exercer sur le marché doivent exploiter les lieux qu'ils occupent sous leur responsabilité personnelle et d'une manière permanente. Il leur est interdit de laisser un tiers, de quelque manière que ce soit, même à titre gratuit, y effectuer des opérations commerciales.

L'autorisation d'occuper un emplacement est accordée sous réserve que celui-ci soit exclusivement utilisé pour les opérations définies soit dans le présent règlement, soit dans le règlement particulier propre à l'activité de l'utilisateur, soit dans l'acte en vertu duquel il l'occupe. Toute autre utilisation, même partielle, est rigoureusement interdite.

Le titulaire d'une autorisation d'occupation à titre exclusif peut toutefois mettre une partie de son emplacement à la disposition d'une société non titulaire de droit d'occupation mais réputée sa filiale, au sens de l'article L.233-1 du Code de commerce, si le gestionnaire du marché l'y autorise et sous réserve que l'activité de cette filiale soit conforme à la destination de l'emplacement. Dans ce cas, il est obligatoire que les opérations commerciales de la société filiale soient faites au nom de celle-ci, bien que le titulaire en soit responsable vis-à-vis du gestionnaire. Toutes les redevances, ainsi que les droits afférents à l'occupation de l'emplacement en question, doivent être acquittés en totalité par le titulaire. Ces dispositions ne confèrent aucun droit à la société filiale vis-à-vis du gestionnaire.

### ARTICLE 9 BIS : LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE ET DESTINATION DES EMBLEMES

Les bâtiments destinés à la vente au carreau sont affectés à des grossistes faisant leur vente sur le carreau et les activités logistiques des grossistes à service complet sont dirigées vers d'autres bâtiments destinés à cet effet - sauf dérogation accordée par le gestionnaire.

Les autorisations d'occupation d'emplacement sont délivrées par le gestionnaire dans le respect du principe de libre exercice de la concurrence, en application notamment de l'article L. 420-1 du code de commerce et ne doivent pas avoir pour effet de créer ou de favoriser une situation de position dominante sur le marché au profit d'une entreprise.

### ARTICLE 10 : AMÉNAGEMENT PAR LE TITULAIRE DE L'EMPLACEMENT OCCUPÉ À

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

mande, les informations suivantes :

- \_ Quantités commercialisées par familles de produits,
- \_ Chiffres d'affaires annuels réalisés sur le marché,
- \_ Emploi (effectif et type d'emplois),
- \_ Entrées en entrepôt et mouvements de stocks,

En outre, les usagers ont l'obligation de tenir une comptabilité appropriée aux activités autorisées sur le Marché.

### ARTICLE 15 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Les titulaires d'un droit d'occupation sur un Marché d'Intérêt National sont tenus de se conformer à l'ensemble des obligations légales en vigueur en matière de sécurité des travailleurs, Code du travail, sécurité incendie.

L'occupant admet formellement que les obligations légales qui s'imposent à lui, notamment celles relatives à l'exercice de sa profession et plus particulièrement celles liées à l'usage des locaux mis à sa disposition, sont de sa seule responsabilité.

L'occupant supportera sans partage et sans possibilité de recours contre le gestionnaire, toutes les conséquences préjudiciables pour lui-même, pour les autres usagers et pour le gestionnaire, qui pourraient découler de ses manquements.

L'occupant devra justifier de la mise en conformité des installations techniques avant le démarrage de son activité, en application des dispositions légales.

L'occupant a l'obligation de faire procéder aux vérifications périodiques prévues par la loi en matière de sécurité des biens et des personnes. Tout manquement à ces obligations pourra entraîner l'application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement intérieur et dans tous les cas, engagera la responsabilité de l'occupant au regard des administrations chargées du contrôle.

L'occupant s'engage à mettre en œuvre le Document Unique dans lequel l'em-

ployeur est tenu de transcrire l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que les actions correctives conformément au décret n° 2004/1016 du 5 novembre 2001.

### ARTICLE 16 : ASSURANCES DES TITULAIRES D'EMPLACEMENTS

Tout usager à titre exclusif devra contracter une assurance « Responsabilité Civile » pour les cas où sa responsabilité pourrait se trouver engagée.

Le gestionnaire a souscrit des polices d'assurance pour les bâtiments qu'il a construits contre les risques d'incendie, explosion, foudre et dégâts des eaux ; ces contrats comportent une clause de renonciation à tous recours contre les occupants et leurs assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde de la part de ces derniers.

De son côté, le titulaire de droit d'occupation devra lui-même contracter une assurance contre le vol et les risques d'incendie, foudre, explosion et dégâts des eaux survenant aux objets mobiliers et aux matériels garnissant ses locaux ainsi qu'aux installations ou aménagements qu'il aura réalisés et pour les dommages causés aux voisins et aux tiers en cas de sinistre ayant pris naissance dans son établissement et dont il serait responsable en vertu des articles 1382 et suivants du Code Civil.

Le titulaire de droit d'occupation renonce à tout recours contre le gestionnaire et ses assureurs, ainsi que contre le propriétaire des terrains. Ses contrats d'assurances devront donc comporter une renonciation expresse à tout recours de ses assureurs contre le gestionnaire et ses assureurs en cas de sinistre, sauf faute lourde du gestionnaire.

Le titulaire de droit d'occupation devra communiquer au gestionnaire ses polices ou une attestation d'assurance stipulant les garanties et conditions particulières pour chaque emplacement, si la demande lui en est faite.

Le titulaire de droit d'occupation devra maintenir et continuer lesdites assurances pen-

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

dant toute la durée de la présente convention, payer régulièrement les primes et en justifier au gestionnaire à toute réquisition.

Faute par le titulaire de droit d'occupation d'avoir souscrit les contrats d'assurance mentionnés ci-dessus, le gestionnaire appliquera les sanctions prévues au présent règlement intérieur, à l'article 35. Le titulaire de droit d'occupation s'engage à communiquer au gestionnaire, à la souscription et en cours de convention, tous éléments susceptibles d'aggraver le risque et de modifier le taux de prime applicable aux emplacements mis à disposition.

Le titulaire du droit d'occupation sera tenu d'indemniser le gestionnaire du montant des surprimes payée par le gestionnaire et par les autres usagers qui découleraient, de l'aggravation de risques.

Le titulaire de droit d'occupation sera tenu de laisser le libre accès aux lieux, à l'assureur du gestionnaire, afin de lui permettre une bonne appréciation des risques à couvrir.

Le titulaire de droit d'occupation s'engage à respecter les obligations habituelles en matière de prévention et de protection du site et, en particulier, à se conformer à toute décision prise par le gestionnaire pour répondre à une modification technique demandée par les assureurs ou à leurs recommandations. Il en est ainsi notamment du stockage de certains produits (palettes, emballages, etc.) ainsi que des travaux effectués par le titulaire du droit d'occupation (permis de feu par exemple).

Dans la mesure où il ne répondrait pas à ces exigences et où la non-conformité ainsi constatée entraînerait un surcoût d'assurance pour le gestionnaire, le titulaire de droit d'occupation sera tenu tout à la fois d'indemniser le gestionnaire du montant de surprime payée par ce dernier et, en outre, de le garantir contre toute réclamation des autres exploitants qui lui demanderaient le remboursement de leurs propres surcoûts de prime.

Le titulaire de droit d'occupation déclarera à son assureur et simultanément au gestion-

naire tout sinistre affectant l'immeuble ou ses installations quelle qu'en soit l'importance même s'il n'en résulte aucun dégât apparent et ce, des qu'il en a connaissance et au plus tard dans les cinq jours.

En cas de destruction totale ou partielle des emplacements à la suite d'un sinistre, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstruire les emplacements à l'identique par le réemploi de l'indemnité d'assurance. Un avenant au contrat d'occupation sera conclu afin de fixer les nouvelles conditions, notamment d'occupation et de redevance.

Le titulaire de droit d'occupation ne pourra prétendre à aucune indemnisation pour les changements apportés à son contrat du fait de cet événement.

Par ailleurs, le gestionnaire ne sera pas tenu de reconstruire les aménagements ou installations réalisés ou acquis par le titulaire du droit d'occupation et qu'il était tenu d'assurer.

### ARTICLE 17 : RESPECT DES OBLIGATIONS LÉGALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

D'une manière générale, le gestionnaire du marché est responsable de l'application de la réglementation sanitaire européenne, uniquement dans les espaces communs sous son contrôle. Il n'est en aucune manière responsable de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes. Toute entreprise titulaire d'une autorisation d'occupation d'un emplacement aménagé ou d'un terrain, qu'elle soit exclusive ou non exclusive, est tenue de respecter, quand elle traite des denrées alimentaires périssables, la Réglementation Européenne en vigueur, en particulier :

\_ Le règlement (CE) N° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

\_ Le règlement (CE) N° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

\_ Le règlement (CE) N° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale.

La présence d'animaux familiers (chiens) est interdite sur le site.

### TITRE V FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ

#### ARTICLE 18 : MARCHÉS « FRUITS & LÉGUMES » ET « FLEURS & PLANTES » JOURS ET HORAIRES

Le présent règlement intérieur détermine les jours et horaires d'ouverture du marché des fruits et légumes, et du marché des fleurs et plantes.

Ces horaires déterminent l'heure d'accès des producteurs, l'heure d'ouverture des transactions pour toutes les catégories d'acheteurs et l'heure de fermeture de chaque marché.

Il est institué une période appelée période de neutralisation, durant laquelle toute transaction est interdite sur l'ensemble du marché d'intérêt national, quelle que soit la qualité du vendeur ou de l'acheteur.

De même durant cette période, la présence des acheteurs est interdite sur le périmètre de mise en marché des producteurs et des grossistes.

Cela ne concerne pas les livraisons ou approvisionnements effectués dans l'enceinte du marché d'intérêt national.

Ces différents jours, horaires et périodes figurent en annexes 1 et 2 au présent règlement intérieur.

En cas de circonstances exceptionnelles, le directeur du marché est habilité à modifier les jours et horaires fixés ci-dessus.

#### ARTICLE 18 BIS MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION

Le Marché d'Intérêt National de Montpellier fait l'objet d'un contrôle d'accès diurne sur les marchés « Fruits & Légumes » (annexe 1), sur les marchés « Fleurs & Plantes » (annexe 2), ainsi que par un portail automatique nocturne de 18h00 à 5h00.

À la suite du Comité Technique Consultatif du 9 novembre 2009, il a été décidé de renforcer le contrôle d'accès sur les périodes diurnes.

À titre expérimental, il est désormais recouru à un système de contrôle d'accès en continu de 5h00 à 18h00, horaire pendant lequel la fréquentation du MIN sera contrôlée.

Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à l'article 31.

Le renforcement des périodes de contrôle sont repérées en grisé sur l'annexe 4.

#### PRISE D'EFFET :

Ce système est mis en place à titre probatoire à compter du 1<sup>er</sup> février 2010.

#### PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE :

L'équilibre financier de ce service nouveau fera l'objet d'un tarif nouveau soumis à approbation préfectorale, sur délibération du Conseil d'Administration de la SOMIMON à l'occasion des comptes prévisionnels 2010.

#### ARTICLE 19 : VENTES

Les opérations de vente ne peuvent être réalisées, pour chaque catégorie de produits, que dans les lieux affectés à cet effet, sauf dérogation accordée par le gestionnaire. Elles sont notamment interdites sur les voies de circulation et les parcs de stationnement.

Il est interdit à toute personne non titulaire d'un emplacement de vente, de prospecter dans l'enceinte du marché directement ou indirectement la clientèle, sous peine de s'en voir interdire l'accès, indépendamment des

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

sanctions disciplinaires ou pénales qu'elle peut encourir.

Tout lot de marchandises vendu doit être accompagné d'une facture, d'un bulletin de vente tenant lieu de facture voire d'un bordereau de livraison.

#### ARTICLE 20 : TRANSIT

On appelle transit le passage sur le marché, avec rupture de charge, de marchandises qui ne sont pas destinées à approvisionner les emplacements des opérateurs en vue d'être vendues sur le marché.

Le transit n'est pas autorisé sur le marché - sauf autorisation du gestionnaire.

Toute marchandise autorisée en transit doit être déclarée 24 heures à l'avance, par le transporteur ou le client acheteur au gestionnaire du MIN.

Cette disposition est impérative car le gestionnaire n'a pas les équipes nécessaires pour un contrôle permanent de la marchandise.

En cas d'infraction la procédure de sanction suivra le régime des sanctions applicable selon l'article 31 (sanctions disciplinaires) du présent règlement intérieur.

### TITRE VI ACCÈS ET CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DU MARCHÉ

#### ARTICLE 21 : ACCÈS AU MARCHÉ

L'accès au marché d'intérêt national est réglementé. Il est exclusivement réservé aux professionnels référencés par le gestionnaire et interdit aux particuliers.

Le présent règlement intérieur fixe les périodes et horaires d'accès aux marchés « fruits et légumes » et « fleurs et plantes ».

L'accès au site, pour les périodes de marchés ci dessus ainsi que durant la nuit et les jours fériés, se fait par badges ou par acquit-

tement d'un droit d'accès, selon la catégorie de l'utilisateur.

Les modalités d'utilisation des badges figurent en annexe 3 au présent règlement intérieur.

#### ARTICLE 22 : DÉTERMINATION ET APPLICATION DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Les voies de desserte et de circulation intérieure du marché sont ouvertes à la circulation publique. Les dispositions du code de la route sont applicables dans l'enceinte du marché.

Les règles particulières de circulation et de stationnement à l'intérieur de l'enceinte du marché sont signalées par affichage.

Le stationnement est interdit en dehors des aires spécialement délimitées à cet effet.

Tout véhicule contrevenant pourra être verbalisé et déplacé par la police sur demande du gestionnaire.

En accord avec les services de police, le gestionnaire peut compléter ces dispositions, en tant que de besoin, par des mesures particulières. Il peut en outre faire assermenter ses gardes particuliers.

Les services de police veillent à l'application de ces dispositions sur les voies de desserte et de circulation du marché, sur les parcs de stationnement.

#### ARTICLE 23 : VOLS ET DÉTÉRIORATIONS

Le gestionnaire n'est pas responsable des vols et détériorations de marchandises, objets mobiliers, véhicules, matériel ou installations appartenant aux usagers du marché ou utilisés par ceux-ci.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

### TITRE VII REDEVANCES ET CAUTIONNEMENT

#### ARTICLE 24 : DROITS DE PREMIÈRE ACCESSION ET DE PRÉSENTATION D'UN SUCCESSEUR

L'octroi par le gestionnaire d'une autorisation exclusive d'occupation d'un emplacement, peut être subordonné à la perception d'un droit de première accession (D.P.A.) dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration de la société gestionnaire et est approuvé, pour chaque type d'emplacement, par le Préfet. Le montant de ce droit peut être révisé, en tant que de besoin dans les mêmes conditions.

Le Droit de Première Accession (D.P.A.) est appliqué aux locaux dans lesquels s'exerce une activité de négoce en gros de produits protégés : les fruits, légumes et champignons frais ; les fleurs, feuillages et autres produits non comestibles de l'horticulture.

Ce droit de première accession est exigible au moment de la signature du contrat d'occupation.

Dès lors que l'emplacement mis à disposition à titre exclusif comporte des équipements ou aménagements, le gestionnaire pourra demander au titulaire de droit d'occupation, outre le D.P.A. et la redevance de base, une redevance complémentaire correspondant à la jouissance de ces équipements et aménagements.

Le titulaire d'un droit de première accession dispose d'un droit de présentation d'un successeur (D.P.S.) dans les conditions prévues par la réglementation.

#### ARTICLE 24 BIS : AGREMENT D'UN SUCCESSEUR

L'agrément de successeur par le gestionnaire est soumis aux règles suivantes :

- a) Obligation du titulaire :
  - \_ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
  - \_ ne faire l'objet d'aucune procédure de re-

couvrement auprès des concessionnaires du MIN,

- \_ fournir les justificatifs de conformité des vérifications périodiques obligatoires (électrique, ..).

- b) Obligation du successeur :
  - \_ être à jour de ses redevances vis-à-vis du gestionnaire,
  - \_ ne faire l'objet d'aucune procédure de recouvrement auprès des concessionnaires du MIN,
  - \_ fournir les attestations des organismes sociaux et fiscaux précisant qu'il est à jour de toute cotisation.

#### ARTICLE 25 : REDEVANCES

Les droits d'occupation, d'usage et d'entrée sur le marché, exigibles des usagers ainsi que tous autres tarifs, sont établis par le Conseil d'Administration du gestionnaire.

Par ailleurs, les tarifs concernant les droits d'occupation pour le négoce des produits protégés sont approuvés par le Préfet.

Le gestionnaire fixe la périodicité et les modalités de paiement, éventuellement après avis du Comité Technique Consultatif.

Les redevances et charges doivent être payées en totalité à leur échéance.

Toute somme non payée à sa date d'exigibilité est majorée d'un intérêt dont le taux est au moins égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal. Le gestionnaire pourra, sans préjudice des sanctions disciplinaires susceptibles d'être infligées, mettre en demeure, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'usager d'avoir à acquitter les sommes dues en principal et intérêt dans un délai d'un mois.

Ce délai échu, le gestionnaire pourra prélever sur le cautionnement les sommes qui lui sont dues, et, en outre, demander judiciairement l'expulsion du marché.

#### ARTICLE 26 : CAUTIONNEMENTS

Les titulaires d'une autorisation d'occupa-

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

### TITRE IX SERVICES

#### ARTICLE 28 : SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS

a) Sont notamment considérés comme services généraux, dont la charge doit être supportée par tous les usagers, les services énumérés ci-après :

- \_ Administration et gestion du marché
- \_ Distribution d'eau, d'électricité dans les espaces communs
- \_ Éclairage public
- \_ Parc de stationnement
- \_ Nettoyement des espaces communs
- \_ Intervention des services d'hygiène et de sécurité à la demande du gestionnaire
- \_ Gros entretien des bâtiments, des voies et réseaux divers

b) Sont considérés comme services particuliers éventuellement fournis par le gestionnaire et dont la charge est supportée par les usagers, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent et suivant l'usage qu'ils en font, les services énumérés ci-dessous, dont la liste n'est pas exhaustive :

- \_ Fourniture d'eau et d'électricité dans les parties privatives
- \_ Chauffage ou climatisation des locaux
- \_ Manutention des marchandises
- \_ Évacuation des marchandises déclarées impropres à la consommation
- \_ Entreposage en chambres froides
- \_ Fourniture de glace
- \_ Usage de parcs de stationnement à caractère privatif
- \_ Pesage public
- \_ Mise à disposition de boîtes aux lettres
- \_ Panneaux signalétiques des entreprises sur le site
- \_ Collecte et tri des déchets

tion à titre exclusif sont tenus de constituer un cautionnement pour garantir le paiement de toutes sommes dues au gestionnaire.

Le montant des cautionnements est fixé par le gestionnaire et doit être versé par les intéressés à ce dernier au moment de la signature de la convention d'occupation.

Il peut être exigé un versement en numéraire pour les entreprises disposant d'un emplacement à titre révocable et non transmissible.

Le gestionnaire peut accepter que ce cautionnement soit remplacé par une caution bancaire. Ce cautionnement sera actualisé en fonction des variations des tarifs applicables.

Chaque fois qu'une somme quelconque a été prélevée sur un cautionnement, le titulaire de droit d'occupation d'emplacement doit compléter ce dernier dans un délai d'un mois à compter de la mise en demeure par le gestionnaire.

En cas de non respect de son obligation de reconstitution du montant du cautionnement, il pourra être fait application des sanctions prévues à l'article 35 du présent règlement.

Lors de la libération des lieux, le cautionnement est restitué à l'intéressé après apurement de la totalité des sommes restant dues au gestionnaire du marché.

#### TITRE VIII COTATIONS - CONTRÔLES - STATISTIQUES

#### ARTICLE 27 : EXPLOITATION DES DONNÉES PAR LE GESTIONNAIRE

Le gestionnaire du marché peut exploiter à des fins statistiques ou de bonne gestion du marché les renseignements contenus dans les documents prévus par les lois, décrets et arrêtés en vigueur ou par le présent règlement.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

### ARTICLE 29 : NETTOIEMENT, PROPRIÉTÉ DU MARCHÉ ET VALORISATION DES DÉCHETS

#### A - RÈGLES GÉNÉRALES

##### I. - PRÉSCRIPTIONS APPLICABLES À TOUS LES USAGERS

Il est interdit d'introduire et de jeter dans l'enceinte du marché des matériels ou objets de rebut, des détritiques de toute nature.

Afin de faciliter les opérations de nettoyage, dans tous les secteurs, les usagers du Marché doivent laisser libres de toute occupation les espaces concernés.

##### II. OPÉRATIONS INCOMBANT AU GESTIONNAIRE.

Le gestionnaire a la charge du nettoyage des espaces communs.

Il assure la collecte des déchets préalablement triés, excepté les déchets d'origine animale, dont le coût peut être refacturé aux usagers.

##### III. OPÉRATIONS INCOMBANT AUX TITULAIRES DE DROIT D'OCCUPATION

Le titulaire d'un droit d'occupation doit nettoyer son emplacement, magasin et surface d'exposition sous auvent, quai, route et fer, carreau couvert et fermé, et déposer ses déchets préalablement triés dans les containers mis à disposition par le gestionnaire.

Ces containers sont sous la responsabilité des titulaires de droits d'occupation qui en ont la garde et l'entretien.

Seuls les déchets provenant de l'activité des titulaires de droit d'occupation sont autorisés. Il est interdit de jeter des déchets en dehors des containers mis à disposition par le Gestionnaire à cet effet.

La réglementation en vigueur impose que tout producteur de déchets est tenu de procéder à leur tri, leur enlèvement, et leur traitement en vue de leur valorisation. Ces opérations sont effectuées par les titulaires de droit d'occupation et sous leur responsabilité.

Les déchets d'origine animale doivent être

remis aux entreprises d'équarrissage sous contrôle des Services Vétérinaires.

En cas de non respect par le titulaire de droit d'occupation de ses obligations en matière de tri des déchets, le gestionnaire répercute le coût de la collecte (personnel et matériel) et du traitement desdits déchets à l'utilisateur, selon tarif approuvé par le Préfet.

### ARTICLE 29 BIS : COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La redevance d'autorisation de déversement et de traitement des eaux usées est fixée en fonction des résultats des analyses faites semestriellement en sortie du réseau d'eau usée.

La SOMIMON sur simple demande auprès du concessionnaire pourra avoir accès :

- \_ à la liste des produits d'entretien utilisés,
- \_ aux bons d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

Ce droit de regard ne confère en aucune manière au gestionnaire la responsabilité de l'activité des entreprises dans leurs propres locaux ou dans leurs propres établissements situés sur le marché et/ou ses annexes - en particulier en ce qui concerne les produits d'entretiens utilisés et l'obligation d'entretien et de vidange des bacs à graisse.

### TITRE X DISCIPLINE DU MARCHÉ ET SANCTIONS

#### ARTICLE 30 : RÉGIME GÉNÉRAL

Le gestionnaire du marché a toute autorité pour faire respecter la discipline sur le marché, conformément au présent règlement intérieur. Le contrevenant doit être mis à même de présenter sa défense.

Les personnes autorisées à exercer une activité sur le marché, outre l'obligation d'observer les dispositions du règlement intérieur, doivent s'abstenir dans leur activité profes-

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

sionnelle, de tout fait susceptible de nuire au fonctionnement, à la bonne gestion ou à la renommée du marché.

Tous les usagers du marché peuvent faire l'objet de sanctions disciplinaires pour infraction aux lois et règlements régissant le marché ou aux dispositions du présent règlement.

#### ARTICLE 31 : SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires applicables à tous les usagers sont :

- 1° L'avertissement ;
- 2° L'avertissement comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 3<sup>ème</sup> classe ;
- 3° Le blâme comportant une sanction pécuniaire d'un montant égal à l'amende pour contravention de 4<sup>ème</sup> classe ;
- 4° La suspension du contrat pour une durée qui ne peut dépasser trois mois ;
- 5° L'exclusion comportant, s'il y a lieu, retrait du contrat d'occupation.

L'avertissement et le blâme sont prononcés par le gestionnaire.

La suspension et l'exclusion sont prononcées par le préfet chargé de la police du marché, après avis du conseil de discipline.

#### ARTICLE 32 : COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de Discipline est institué dans chaque Marché conformément aux dispositions des articles R.761-18 à R. 761-19 du Code de commerce et de l'article A 761-15 du Code de commerce.

Il est présidé par un représentant du gestionnaire.

Y siègent de droit, les personnes suivantes ou leurs représentants :

- Le Directeur Départemental de la Protection des Populations (D.D.P.P. comprenant

l'ancienne Direction Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes);

- Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (D.D.T.M. comprenant l'ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt);

- Le cas échéant le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (D.R.A.A.F)

Ledit Conseil comprend deux représentants des opérateurs et usagers qui sont désignés par le gestionnaire, sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives sur le marché des usagers exerçant effectivement leur activité sur le site.

Le Conseil de Discipline auditionne toute personne qu'il juge utile, et notamment un officier de police judiciaire ou son représentant.

#### ARTICLE 33 : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil est saisi par le gestionnaire du marché.

Les convocations sont adressées aux membres du conseil au moins huit jours avant la comparution ; elles contiennent le nom de la personne citée, énoncent les motifs de la poursuite et indiquent le lieu, l'heure, les jour, mois et an de la comparution.

Le dossier de l'espèce soumise au conseil doit être tenu à la disposition des membres du conseil ainsi qu'à celle de la personne citée à comparaître, dans les bureaux de l'administration du marché, au moins huit jours avant la date de la comparution.

Lorsqu'il n'a pas procédé à leur désignation ou lorsque les représentants titulaires ne sont pas en mesure de siéger ou refusent de siéger, le Conseil de Discipline statue valablement en leur absence. Le Conseil se prononce à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL DE MONTPELLIER

Aucune sanction ne peut être prononcée sans que la personne intéressée ait été entendue ou dûment citée à comparaître pour présenter ses observations. Le président du conseil de discipline cite la personne intéressée à comparaître devant ce conseil au moins huit jours avant le jour de la réunion.

La citation indique le nom de la personne citée, son domicile ou l'emplacement qu'elle occupe sur le marché, les motifs de la poursuite ainsi que le lieu, l'heure, les jours, mois et an de la comparution.

La citation est notifiée par le gestionnaire du marché, copie en est laissée à l'intéressé contre émargement. Si l'agent ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il est dressé procès-verbal de la réunion du Conseil de Discipline.

### ARTICLE 34 : APPLICATION ET EFFETS DE LA SANCTION DISCIPLINAIRE

Toute décision prononçant une sanction disciplinaire est notifiée à la personne intéressée par le gestionnaire du marché. Si celui-ci ne trouve pas l'intéressé sur le marché ou si celui-ci refuse de signer, copie lui est adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La suspension entraîne l'interdiction d'activité dans l'enceinte du marché pendant toute la durée de la peine, quelle que soit la qualité juridique de la personne intéressée. Cette peine est exécutoire dans un délai maximum d'un mois à compter de la notification de la décision du préfet. Pendant la durée de la suspension, le personnel habituellement au service de l'usager auquel est infligée cette peine continue à percevoir les salaires, indemnités et rémunérations auxquels il avait droit. Les redevances dues au gestionnaire restent exigibles pendant la durée de la suspension.

La décision prononçant l'exclusion fixe la date à laquelle cette sanction prend effet

après sa notification.

### ARTICLE 35 : AUTRES SANCTIONS

Tous les titulaires de droits d'occupation seront soumis aux sanctions suivantes :

Tous les contrats d'occupation pourront être résiliés par le gestionnaire en cas de non-respect de l'une de ses obligations par le titulaire, notamment en cas de non-paiement à son échéance de la redevance, de non-respect de son obligation d'assurance, de non-respect de ses obligations en matière de sécurité des biens et des personnes, en cas d'exercice d'une autre activité que celle visée contractuellement ou en cas de non respect de l'obligation de tenir les lieux garnis de marchandises.

Cette résiliation interviendra un mois après mise en demeure effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception demeurée sans effet.

Elle donnera lieu, au paiement d'intérêts de retard au taux minimum de 1,5 fois l'intérêt légal.

Le gestionnaire pourra user de toutes mesures et de tous moyens judiciaires afin de mettre en exécution la décision de résiliation en cas de refus du titulaire du droit d'occupation de quitter les lieux, et afin de recouvrer les sommes dues par ce dernier.

Tous les frais afférents aux mesures prises par le gestionnaire seront imputés au titulaire du droit d'occupation et devront être remboursés par ce dernier dans le délai d'un mois à compter de leur notification à celui-ci.



# LIVRAISON ALIMENTAIRE

Prestations de livraisons mutualisées sur le dernier kilomètre pour les clients des MIN : restaurateurs, commerces de bouche, restauration d'entreprise, collectivités...



Livraison alimentaire optimisée, résolument ouverte, collaborative et innovante

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL



MOINS DE BRUIT



MOINS DE CAMIONS



MOINS DE POLLUTION

04 11 28 20 16 • montpellier@urby.fr • urby.fr

**urby**  
MONTPELLIER

ADOPTÉZ  
UN NOUVEAU  
MODE DE VILLE



# A.B.V.I.

AYMOND-BRUNEL véhicules industriels

Votre concessionnaire **IVECO** à Saint-Jean-De-Vedas

Nos commerciaux à votre service

Vehicule utilitaire léger : Eric Michon au 06 82 83 05 69

Poids lourd : Francisco Garcia au 06 03 22 61 24

Véhicule occasion : Jérôme Hincelin au 06 72 64 44 98

*Nous disposons également d'un atelier pour la réparation et l'entretien de véhicules toutes marques*



**ABVI**  
Rond point le Rieucoulon  
34430 Saint-Jean-De-Vedas  
tel : 04 67 42 15 40



Je me fournis  
au

**MIN!**

de Montpellier  
Méditerranée Métropole